



PROSPECTUS  
POUR

**Investeringsforeningen Jyske Invest International**

# Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

---

---

Monsieur Hans Frimor  
Président

---

Monsieur Bo Sandemann Rasmussen

---

Madame Jane Soli Preuthun  
Vice-présidente

---

Monsieur Bjarne Stael

Je confirme par la présente que le présent document est la dernière version déclarée à l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*).

---

Monsieur Jan Houmann  
Directeur général

Le prospectus original a été rédigé en danois. La version danoise originale a été traduite en français. La version française est publiée sous réserve d'erreurs et d'omissions éventuelles ainsi que d'erreurs de traduction. La version originale du prospectus ainsi que des statuts sont disponibles en danois sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com).

# Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

1	CLAUSE MODIFICATIVE.....	1
2	DENOMINATION, ADRESSE ET NUMEROS D'ENREGISTREMENT DE LA SOCIETE .....	1
3	OBJECTIF DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT .....	1
4	GENERALITES CONCERNANT L'INVESTISSEUR CONCERNE .....	1
5	COMPARTIMENTS.....	1
5.1	Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL .....	2
5.2	Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL .....	3
5.3	Jyske Invest Global Equities CL .....	4
5.4	Jyske Invest Equities Low Volatility CL.....	6
5.5	Jyske Invest Income Strategy CL.....	8
5.6	Jyske Invest Stable Strategy CL.....	9
•	Jyske Invest Stable Strategy EUR .....	9
•	Jyske Invest Stable Strategy USD.....	9
•	Jyske Invest Stable Strategy GBP.....	9
5.7	Jyske Invest Balanced Strategy CL .....	11
•	Jyske Invest Balanced Strategy EUR.....	12
•	Jyske Invest Balanced Strategy USD .....	12
5.8	Jyske Invest Dynamic Strategy CL.....	13
5.9	Jyske Invest Growth Strategy CL .....	14
5.10	Jyske Invest Aggressive Strategy (Autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL .....	15
6	GENERALITES CONCERNANT LES LIMITES DE RISQUES, LES RISQUES ET LA GESTION DE RISQUE .....	16
6.1	Généralités concernant les limites de risques .....	16
6.2	Facteurs de risque .....	16
6.3	Généralités concernant la politique d'investissement de chaque compartiment .....	24
6.4	Objets d'investissement.....	24
6.5	Limites d'investissement, etc. ....	24
6.6	Investissements en obligations du Trésor et similaires.....	25

# Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

6.7	Investissements en obligations foncières .....	25
6.8	Techniques efficaces de gestion de portefeuille et gestion de garanties .....	26
6.9	Parts dans des établissements de crédit .....	27
6.10	Investissements alternatifs .....	27
6.11	Politique d'investissement responsable .....	28
6.12	Intégration des risques en matière de durabilité .....	28
7	<b>REGLES FISCALES</b> .....	29
7.1	Imposition des compartiments .....	29
7.2	Imposition des investisseurs .....	30
7.3	Informations supplémentaires .....	30
8	<b>METHODE DE PRIX POUR LES SOUSCRIPTIONS ET LES RACHATS</b> .....	30
9	<b>PUBLICATION DES PRIX D'ENTREE ET DE SORTIE ET DES VALEURS INTRINSEQUES</b> .....	31
10	<b>LIEU DE SOUSCRIPTION</b> .....	31
11	<b>TRANSACTIONS, ENREGISTREMENTS ET PAIEMENTS</b> .....	31
12	<b>COTATION EN BOURSE</b> .....	31
13	<b>INSCRIPTION NOMINATIVE</b> .....	32
14	<b>DROIT DE VOTE</b> .....	32
15	<b>PRIVILEGES</b> .....	32
16	<b>NEGOCIABILITE</b> .....	32
17	<b>FINANCEMENT PROVISoire DES TRANSACTIONS</b> .....	32
18	<b>DISSOLUTION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT OU D'UN COMPARTIMENT</b> .....	32
19	<b>SOCIETE DE GESTION</b> .....	33
19.1	Rémunération de la société de gestion .....	33
20	<b>DEPOSITAIRE</b> .....	34
21	<b>ACCORD DE CONSEILS BOURSIERS ET DE GESTION DE PORTEFEUILLE</b> .....	35

# Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

22	ACCORDS DE LICENCE D'INDICE .....	36
23	CONSEIL D'ADMINISTRATION .....	37
24	COMMISSAIRE AUX COMPTES.....	37
25	REMUNERATIONS .....	37
26	AUTORITE DE CONTROLE.....	37
27	STATUTS, INFORMATIONS CLES A L'INVESTISSEUR, RAPPORTS ANNUELS, ETC. ....	37
28	INFORMATIONS ET PAIEMENTS .....	38
28.1	Informations spécifiques aux investisseurs de la République fédérale d'Allemagne.....	38
29	CALENDRIER FINANCIER PREVU .....	39
30	RESPONSABLE DE RECLAMATIONS .....	39
31	CLAUSE DE NON-RESPONSABILITE .....	39
32	DATE DE PUBLICATION DU PROSPECTUS .....	40
	ANNEXE 1 Nos. ISIN, LEI, SE et FT.....	41
	ANNEXE 2 Date de création .....	42
	ANNEXE 3 Commercialisation et distribution ou capitalisation.....	43
	ANNEXE 4 Facteurs de risque .....	44
	ANNEXE 5 Exposition aux risques .....	45
	ANNEXE 6 Frais max. d'entrée en pour cent.....	46
	ANNEXE 7 Frais max. de sortie en pour cent .....	47
	ANNEXE 8 Commission de gestion et frais de gestion en pour cent.....	48
	ANNEXE 9 Frais d'administration en pour cent (TER) sur 5 ans .....	49

## **1 Clause modificative**

Tous les éléments mentionnés dans le présent prospectus, et à ce titre également la politique d'investissement et les limites des risques, peuvent être modifiés par décision du Conseil d'administration, dans le cadre de la législation en vigueur et des statuts de la société. Le présent prospectus remplace toutes les versions précédentes annulant ainsi toutes les formulations antérieures à partir de la date de publication du présent indiquée à la dernière page.

## **2 Dénomination, adresse et numéros d'enregistrement de la société**

Investeringsforeningen  
Jyske Invest International  
Vestergade 8-16  
DK-8600 Silkeborg

Tél. (+45) 89 89 25 00  
Fax (+45) 89 89 65 15

La société d'investissement a été créée le 19 avril 1993 sur l'initiative de Jyske Bank A/S. Elle gère des fonds UCITS.

La société est enregistrée auprès de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) sous le no. 11066 et auprès de la Direction danoise des entreprises (*Erhvervsstyrelsen*) sous le no. CVR 24260623.

## **3 Objectif de la société d'investissement**

L'objectif de la société est, sauf stipulation contraire dans les statuts, de recevoir des capitaux et de les investir dans des instruments financiers, selon un principe de dispersion des risques, ainsi que de racheter la part des capitaux de l'investisseur à l'aide de moyens provenant de ceux-ci.

## **4 Généralités concernant l'investisseur concerné**

L'investisseur concerné est convaincu par la valeur de la gestion active par des gérants de portefeuille professionnels, et il souhaite profiter des avantages qu'offre une société d'investissement. L'investisseur concerné cherche également à profiter de la dispersion des risques, en investissant dans un ou plusieurs compartiments de Jyske Invest International, plutôt qu'investir dans des valeurs individuellement.

L'investisseur est supposé connaître les risques liés à l'investissement dans les compartiments de Jyske Invest International. Il est conscient du risque de variations importantes des cours, en fonction du profil de risque du compartiment en question. Vous trouverez plus d'informations dans les chapitres dédiés à chaque compartiment ainsi que dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

Les informations concernant l'horizon d'investissement de l'investisseur concerné et les moyens d'investissement utilisés sont décrits pour chaque compartiment ci-après.

## **5 Compartiments**

Les compartiments de la société sont indépendants en ce qui concerne leurs obligations. Certains compartiments sont divisés en classes de parts, comme indiqué dans les descriptions ainsi que dans l'annexe 1. En principe, la description des compartiments et l'utilisation du terme « compartiment » concernent également les classes de parts dans la mesure où cela est conforme à la législation.

Les nos. ISIN, LEI, SE et FT des compartiments/classes de parts figurent en annexe 1.

La date de création des compartiments/classes de parts figure en annexe 2.

Tous les compartiments/classes de parts émettent des certificats. Dans l'annexe 3, vous pouvez voir si les différents compartiments/classes de parts capitalisent ou distribuent des dividendes ainsi que leur pays/juridiction de commercialisation.

Les facteurs de risque des compartiments/classes de parts figurent en annexe 4.

L'exposition au risque des compartiments/classes de parts figure en annexe 5.

La valeur nominale par part est de 100 dans la devise du compartiment/de la classe de parts.

Conformément aux statuts, le Conseil d'administration est autorisé à créer des classes de parts dans les compartiments dits de « CL ».

Les objectifs d'investissement sont décrits dans les chapitres dédiés à chaque compartiment. Ils sont pris en compte lors de l'évaluation de la performance par le Conseil d'administration. Ce dernier prend également en compte une analyse concurrentielle, en déterminant dans quelle mesure les résultats d'investissement se placent dans la moitié haute en comparaison avec les performances des compartiments pertinents et comparables d'autres sociétés d'investissement. L'atteinte des objectifs d'investissement des compartiments et l'analyse concurrentielle ont le même poids lors de leur évaluation par le Conseil d'administration.

La société est composée des compartiments/classes de parts suivants :

## 5.1 Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL

### 5.1.1 Politique d'investissement

Le compartiment peut investir, directement ou indirectement, en obligations émises par des pays émergents situés en Amérique Latine, en Asie, en Europe de l'Est et en Afrique. Le portefeuille est principalement composé d'obligations émises ou garanties par des États. Les fonds sont essentiellement placés en obligations émises en EUR ou en USD. Le risque de change est couvert par l'EUR. Les fonds peuvent également être placés en obligations émises en devises locales des marchés émergents. En principe, le risque de change des investissements en devises locales n'est pas couvert par l'USD.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite (Hedged en EUR)

### Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

## 5.1.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration pour le rating et la duration des obligations ainsi que pour la répartition par région et par devise par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

## 5.1.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

## 5.2 Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL

### 5.2.1 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment peuvent être investis, directement ou indirectement, dans un portefeuille d'obligations à rendement élevé émises par des sociétés. La majorité des obligations ont un rating inférieur à l'investment grade. Le risque de change des devises autres que l'euro est couvert par celui-ci.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres bourses et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 50% de l'indice ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained (Hedged en EUR)
- 50% de l'indice ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained (Hedged en EUR)

### Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

## 5.2.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration pour le rating et la duration des obligations ainsi que pour la répartition par région et pays par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

## 5.2.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».



## 5.3 Jyske Invest Global Equities CL

### 5.3.1 Politique d'investissement

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Les capitaux du compartiment sont investis dans un portefeuille global d'actions des marchés matures. Le portefeuille est composé d'un grand nombre de sociétés réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les valeurs sélectionnées doivent être suffisamment négociables, mais il n'y a aucune exigence quant à la taille des sociétés. En outre, le compartiment investit dans des sociétés qui soutiennent la contribution positive au développement durable de l'ensemble du portefeuille. La sélection vise particulièrement à orienter les investissements vers des sociétés qui contribuent à la transition vers une société à faible émissions de carbone.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales comme décrites dans l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le compartiment doit investir au moins 51% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

Benchmark du compartiment :

- MSCI World Net Total Return Index

Le benchmark du compartiment ne reflète pas son profil de viabilité. Il a été choisi dans le but de donner aux investisseurs la possibilité d'évaluer la viabilité comme une partie de la politique d'investissement active, en supplément au reste de la politique d'investissement active. Vous trouverez plus d'informations sur la méthodologie de l'application du benchmark du compartiment sur : <https://www.msci.com/documents/10199/178e6643-6ae6-47b9-82be-e1fc565ededb>.

### Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

### 5.3.2 Caractéristiques environnementales et sociales (durabilité) du compartiment

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales comme décrites dans l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Cela passe par plusieurs types de choix.

On attend du portefeuille qu'il représente une durabilité supérieure au marché des actions global. Ainsi, son empreinte carbone doit être inférieure à celui de son benchmark. Le compartiment investit en conformité avec les exigences de réduction de CO<sub>2</sub>e des indices de transition climatique (*Climate Transition Benchmark*) qui soutiennent la transition vers une économie sobre en carbone. Par rapport aux chiffres connus fin 2020, l'empreinte carbone du compartiment se situe au minimum à 30% en-dessous du niveau du benchmark avec un taux de réduction annuel de 7% pour les années à venir.

Les caractéristiques ESG des sociétés et leur contribution aux objectifs de développement durable de l'ONU sont également pris en compte dans le processus de décision. L'analyse méthodique de la durabilité vise à assurer que les investissements du compartiment sont orientés vers des sociétés qui maîtrisent et exploitent mieux les risques et les possibilités qu'offre la transition durable.

En même temps, le compartiment évite d'investir dans des sociétés représentant un fort impact négatif sur le climat. En cas de controverses sérieuses, des solutions sont, dans le premier temps, cherchées en dialogue avec la société et par le vote des actionnaires. Si nécessaire, la société peut être exclue.

Par principe, le compartiment n'investit pas dans des sociétés qui ne remplissent pas des critères spécifiques en matière de durabilité et d'investissement responsable. Ces exclusions en fonction de standards et d'activités sont basées sur des rapports de screening de fournisseurs de données et d'analyse externes. Sont exclus les sociétés :

- qui violent des conventions internationales généralement reconnues et des standards en matière d'environnement, de droits de l'homme et d'éthique des affaires et qui ne montrent pas de volonté de dialogue ou d'amélioration,
- qui sont impliquées dans des armements controversés tels que des mines anti-personnelles, des armes à sous-munitions ou des armes biologiques,
- qui violent le traité de l'ONU sur la non-prolifération des armes nucléaires,
- avec de médiocres pratiques ESG,
- qui fabriquent des produits du tabac,
- qui produisent du charbon thermique ou des sables bitumineux ou qui sont associées à la production d'électricité basée sur le charbon.

Des seuils de tolérance ont été fixés pour chaque domaine. Les principes décrits sont appliqués sous réserve de non-identification de violations mineures par quelques sociétés.

Jyske Invest Fund Management A/S prend des mesures en vue d'effectuer des contrôles continus du compartiment, dans le but d'assurer le respect des critères d'élimination susmentionnés.

Le profil de portefeuille du compartiment résiste mieux aux risques environnementaux, tout en contribuant à atténuer le changement climatique. En sélectionnant des sociétés aux bonnes pratiques ESG, par exemple en matière de conditions de travail, de direction ou d'anti-corruption, tout en éliminant des sociétés qui affichent un comportement violent les standards relatifs aux droits de l'homme et des employés, les caractéristiques sociales des investissements sont également renforcées.

Les investissements du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental. La part minimale des investissements du compartiment en activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental selon le règlement « Taxonomie » est ainsi de 0%.

Le compartiment peut investir en activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental, mais ces investissements ne sont pas, en eux-mêmes, déterminants pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment.

Le principe de ne pas causer de préjudice important ne concerne que les investissements constituant la base du compartiment et qui prennent en compte les critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements restants du produit financier ne tiennent pas compte des dits critères.

Vous trouverez les informations spécifiques au produit concernant les méthodes d'évaluation, de mesure et de contrôle des caractéristiques environnementales et sociales sur [www.jyskeinvest.com](http://www.jyskeinvest.com).

### 5.3.3 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration concernant la répartition des secteurs et des régions ainsi que la répartition des devises par rapport au benchmark. De

plus, des limites pour la tracking error et le bêta ont été fixées, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

## 5.3.4 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

## 5.4 Jyske Invest Equities Low Volatility CL

### 5.4.1 Politique d'investissement

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance de l'indice de référence du compartiment, également ajustée en fonction des risques. En outre, le compartiment doit représenter un risque moins élevé, en fonction des variations du cours, que le marché des actions global (mesuré par MSCI ACWI). La performance et le risque sont mesurés sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Les capitaux du compartiment sont investis dans un portefeuille diversifié d'actions des marchés matures. La stratégie du compartiment est de profiter de l'hypothèse observée historiquement et reconnu académiquement (anomalie) que les actions avec une faible volatilité (mesurée par les variations du cours) réalisent une performance, ajustée du risque, plus élevée que les actions à forte volatilité. L'anomalie suggère que ce type d'actions baisse moins que le marché global pendant des périodes de fortes baisses des cours. Notre intention est de profiter de cette tendance en investissant dans des sociétés de grande qualité et à faible volatilité, comme des sociétés avec un rendement élevé du capital employé et une faible variabilité des bénéfices.

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales comme décrites dans l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

Le compartiment doit investir au moins 51% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des certificats d'investissement d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

Benchmark : Aucun

Le compartiment n'a pas de benchmark puisqu'il n'existe pas d'indice reflétant sa stratégie de manière précise. Un indice de référence est utilisé pour mesurer la performance et le risque.

Indice de référence du compartiment jusqu'au 31 janvier 2022 inclus :

- MSCI ACWI Net Total Return

Indice de référence du compartiment à partir du 1<sup>er</sup> février 2022 :

- MSCI ACWI Minimum Volatility Net Total Return Index

Le benchmark du compartiment ne reflète pas son profil de viabilité. Il a été choisi dans le but de donner aux investisseurs la possibilité d'évaluer la viabilité comme une partie de la politique d'investissement active, en supplément au reste de la politique d'investissement active.

Vous trouverez plus d'informations sur la méthodologie de l'application de l'indice de référence du compartiment sur : [https://www.msci.com/eqb/methodology/meth\\_docs/MSCI\\_Minimum\\_Volatility\\_Methodology\\_Sep2017.pdf](https://www.msci.com/eqb/methodology/meth_docs/MSCI_Minimum_Volatility_Methodology_Sep2017.pdf)

## **Instruments financiers dérivés et prêts de titres**

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

### **5.4.2 Caractéristiques environnementales et sociales (durabilité) du compartiment**

Le compartiment promeut des caractéristiques environnementales comme décrites dans l'article 8 du règlement (EU) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Cela passe par plusieurs types de choix.

On attend du portefeuille qu'il représente une durabilité supérieure au marché des actions global. Ainsi, son empreinte carbone doit être inférieure à celui de son benchmark. Le compartiment investit en conformité avec les exigences de réduction de CO<sub>2</sub>e des indices de transition climatique (*Climate Transition Benchmarks*) qui soutiennent la transition vers une économie sobre en carbone. Par rapport aux chiffres connus fin 2020, l'empreinte carbone du compartiment se situe au minimum à 30% en-dessous du niveau du benchmark avec un taux de réduction annuel de 7% pour les années à venir.

Les caractéristiques ESG des sociétés et leur contribution aux objectifs de développement durable de l'ONU sont également pris en compte dans le processus de décision. L'analyse méthodique de la durabilité vise à assurer que les investissements du compartiment sont orientés vers des sociétés qui maîtrisent et exploitent mieux les risques et les possibilités qu'offre la transition durable.

En même temps, le compartiment évite d'investir dans des sociétés représentant un fort impact négatif sur le climat. En cas de controverses sérieuses, des solutions sont, dans le premier temps, cherchées en dialogue avec la société et par le vote des actionnaires. Si nécessaire, la société peut être exclue.

Par principe, le compartiment n'investit pas dans des sociétés qui ne remplissent pas des critères spécifiques en matière de durabilité et d'investissement responsable. Ces exclusions en fonction de standards et d'activités sont basées sur des rapports de screening de fournisseurs de données et d'analyse externes. Sont exclus les sociétés :

- qui violent des conventions internationales généralement reconnues et des standards en matière d'environnement, de droits de l'homme et d'éthique des affaires et qui ne montrent pas de volonté de dialogue ou d'amélioration,
- qui sont impliquées dans des armements controversés tels que des mines anti-personnelles, des armes à sous-munitions ou des armes biologiques,
- qui violent le traité de l'ONU sur la non-prolifération des armes nucléaires,
- avec de médiocres pratiques ESG,
- qui fabriquent des produits du tabac,
- qui produisent du charbon thermique ou des sables bitumineux ou qui sont associées à la production d'électricité basée sur le charbon.

Des seuils de tolérance ont été fixés pour chaque domaine. Les principes décrits sont appliqués sous réserve de non-identification de violations mineures par quelques sociétés.

Jyske Invest Fund Management A/S prend des mesures en vue d'effectuer des contrôles continus du compartiment, dans le but d'assurer le respect des critères d'élimination susmentionnés.

Le profil de portefeuille du compartiment résiste mieux aux risques environnementaux, tout en contribuant à atténuer le changement climatique. En sélectionnant des sociétés aux bonnes pratiques ESG, par exemple en matière

de conditions de travail, de direction ou d'anti-corruption, tout en éliminant des sociétés qui affichent un comportement violent les standards relatifs aux droits de l'homme et des employés, les caractéristiques sociales des investissements sont également renforcées.

Les investissements du compartiment ne prennent pas en compte les critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental. La part minimale des investissements du compartiment en activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental selon le règlement « Taxonomie » est ainsi de 0%.

Le compartiment peut investir en activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental, mais ces investissements ne sont pas, en eux-mêmes, déterminants pour la réalisation des caractéristiques environnementales et/ou sociales du compartiment.

Le principe de ne pas causer de préjudice important ne concerne que les investissements constituant la base du compartiment et qui prennent en compte les critères de l'UE concernant les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements restants du produit financier ne tiennent pas compte des dits critères.

Vous trouverez les informations spécifiques au produit concernant les méthodes d'évaluation, de mesure et de contrôle des caractéristiques environnementales et sociales sur [www.jyskeinvest.com](http://www.jyskeinvest.com).

### 5.4.3 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration concernant le risque du compartiment par rapport au marché global des actions. Des limites ont également été fixées pour la répartition des secteurs du compartiment.

### 5.4.4 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

## 5.5 Jyske Invest Income Strategy CL

### 5.5.1 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment peuvent être investis, directement ou indirectement, dans un portefeuille global d'obligations. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations des marchés émergents et des obligations de société. Ces obligations représentent un certain risque.

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 10% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)

- 5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 80% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

## **Instruments financiers dérivés et prêts de titres**

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

### **5.5.2 Limites de risques**

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration pour le rating et la durée des obligations ainsi que pour la répartition par pays par rapport au benchmark, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

### **5.5.3 Investisseur concerné**

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

Le calcul de la performance attendue du compartiment, en utilisant les dernières données publiées par le Conseil danois pour les prévisions de performances (*Rådet for Afkastforventninger*) et les frais du compartiment, donne un résultat négatif. Le compartiment n'est donc pas approprié pour l'investissement de fonds qui peuvent être placés sur un compte à un taux d'intérêt plus élevé que la performance estimée attendue.

## **5.6 Jyske Invest Stable Strategy CL**

Le compartiment est composé des classes de parts suivantes :

- **Jyske Invest Stable Strategy EUR**
- **Jyske Invest Stable Strategy USD**
- **Jyske Invest Stable Strategy GBP**

### **5.6.1 Généralités concernant les classes de parts du compartiment**

#### **Politique d'investissement**

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 0 et 40% du portefeuille. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

## **Instruments financiers dérivés et prêts de titres**

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

## 5.6.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

## 5.6.3 Jyske Invest Stable Strategy EUR

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci. EUR, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs, est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 20% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 7,5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Index Composite (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 65% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

## 5.6.4 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

Le calcul de la performance attendue du compartiment, en utilisant les dernières données publiées par le Conseil danois pour les prévisions de performances (*Rådet for Afkastforventninger*) et les frais du compartiment, donne un résultat négatif. Le compartiment n'est donc pas approprié pour l'investissement de fonds qui peuvent être placés sur un compte à un taux d'intérêt plus élevé que la performance estimée attendue.

## 5.6.5 Jyske Invest Stable Strategy USD

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en USD, soit couverte par celui-ci. USD, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 20% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 7,5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 65% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

Le benchmark est couvert contre le risque de change de l'EUR pour toutes les classes de parts du compartiment. Les frais liés à la couverture du risque de change de la classe de parts dépendent de la devise et peuvent de ce fait différer des frais du benchmark.

## 5.6.6 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

Le calcul de la performance attendue du compartiment, en utilisant les dernières données publiées par le Conseil danois pour les prévisions de performances (*Rådet for Afkastforventninger*) et les frais du compartiment, donne un résultat négatif. Le compartiment n'est donc pas approprié pour l'investissement de fonds qui peuvent être placés sur un compte à un taux d'intérêt plus élevé que la performance estimée attendue.

## 5.6.7 Jyske Invest Stable Strategy GBP

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en GBP, soit couverte par celui-ci. GBP, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs, est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 20% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 7,5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 3,75% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 65% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

Le benchmark est couvert contre le risque de change de l'EUR pour toutes les classes de parts du compartiment. Les frais liés à la couverture du risque de change de la classe de parts dépendent de la devise et peuvent de ce fait différer des frais du benchmark.

## 5.6.8 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

Le calcul de la performance attendue du compartiment, en utilisant les dernières données publiées par le Conseil danois pour les prévisions de performances (*Rådet for Afkastforventninger*) et les frais du compartiment, donne un résultat négatif. Le compartiment n'est donc pas approprié pour l'investissement de fonds qui peuvent être placés sur un compte à un taux d'intérêt plus élevé que la performance estimée attendue.

## 5.7 Jyske Invest Balanced Strategy CL

Le compartiment est composé des classes de parts suivantes :



- **Jyske Invest Balanced Strategy EUR**
- **Jyske Invest Balanced Strategy USD**

## 5.7.1 Généralités concernant les classes de parts du compartiment

### Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 30 et 60% du portefeuille. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment doit investir au moins 25% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

### Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

## 5.7.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

## 5.7.3 Jyske Invest Balanced Strategy EUR

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci. EUR, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 40% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 50% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

## 5.7.4 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

## 5.7.5 Jyske Invest Balanced Strategy USD

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en USD, soit couverte par celui-ci. USD, la devise indiquée dans le nom de la classe d'actifs est la devise de base de celle-ci. Cependant, les investissements du compartiment ne sont pas nécessairement effectués dans cette devise.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 40% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 50% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

Le benchmark est couvert contre le risque de change de l'EUR pour toutes les classes de parts du compartiment. Les frais liés à la couverture du risque de change de la classe de parts dépendent de la devise et peuvent de ce fait différer des frais du benchmark.

## 5.7.6 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 3 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

## 5.8 Jyske Invest Dynamic Strategy CL

### 5.8.1 Politique d'investissement

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 40 et 80% du portefeuille. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment doit investir au moins 25% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 60% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)

- 2,5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 30% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

## **Instruments financiers dérivés et prêts de titres**

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

### **5.8.2 Limites de risques**

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

### **5.8.3 Investisseur concerné**

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

## **5.9 Jyske Invest Growth Strategy CL**

### **5.9.1 Politique d'investissement**

Le compartiment investit dans un portefeuille global composé d'actions et d'obligations. La partie actions représente entre 60 et 100% du portefeuille. Les actions sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs. Les obligations sont essentiellement émises ou garanties par des États, des établissements de crédit hypothécaire et des organisations internationales. Le compartiment investit également dans des obligations et des actions des marchés émergents et des obligations de société. Ces dernières représentent un certain risque.

À tout moment, la majorité des capitaux est, soit investie en EUR, soit couverte par celui-ci.

Le compartiment peut placer des fonds dans un établissement de crédit.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment doit investir au moins 51% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- 80% MSCI World Net Total Return Index (Hedged en EUR)
- 5% J.P. Morgan EMBI Global Diversified Composite Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B US High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 2,5% ICE BofAML BB-B European Currency High Yield Constrained Index (Hedged en EUR)
- 10% J.P. Morgan Hedged ECU Unit GBI Global Index (Hedged en EUR)

## **Instruments financiers dérivés et prêts de titres**

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts ou non-couverts ainsi que des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

## 5.9.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque, des limites indicatives ont été fixées par le Conseil d'administration pour la répartition entre les actions et les obligations. Des limites ont également été fixées pour la durée et la répartition par pays par rapport au benchmark des obligations ainsi que pour la tracking error et le bêta des actions. Voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques » ci-après.

## 5.9.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 4 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

## 5.10 Jyske Invest Aggressive Strategy (Autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL

### 5.10.1 Politique d'investissement

Les capitaux du compartiment peuvent être investis, de façon directe ou indirecte, dans un portefeuille global d'actions. Les sociétés sont réparties sur plusieurs régions, pays et secteurs différents. Le portefeuille est généralement composé de 30 à 50 sociétés. Le compartiment investit également sur les marchés émergents des actions.

Au maximum 10% des capitaux du compartiment sont placés sur d'autres marchés que ceux autorisés par le Conseil d'administration et en instruments non cotés.

Le compartiment doit investir au moins 51% des capitaux en instruments financiers rentrant dans la classification 'actions'.

Le compartiment peut placer jusqu'à 10% des capitaux dans des parts d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres organismes de placement.

L'objectif de la gestion du portefeuille est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance du benchmark du compartiment, également ajustée en fonction des risques. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné ». Elle est calculée après déduction des frais de gestion active. Les frais de gestion figurent en annexe 8.

Benchmark du compartiment :

- MSCI World Net Total Return Index

### Instruments financiers dérivés et prêts de titres

Conformément aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), le compartiment peut utiliser des instruments financiers couverts et des contrats de prêt de titres dans le suivi courant du portefeuille et la couverture des risques. L'utilisation de tels instruments financiers ne doit pas modifier le profil général de risque du compartiment.

## 5.10.2 Limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque fixé pour le compartiment, des limites ont été fixées par le Conseil d'Administration pour la tracking error et le bêta, voir également le chapitre « Généralités concernant les limites de risques ».

### 5.10.3 Investisseur concerné

L'investisseur concerné est présumé investir des fonds disponibles ou des fonds de retraite, dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*Virksomhedsskatteordningen*) ou en tant que société, avec un horizon d'investissement d'au minimum 5 ans. Vous trouverez plus d'informations dans le paragraphe 4 « Généralités concernant l'investisseur concerné ».

## 6 Généralités concernant les limites de risques, les risques et la gestion de risque

Tous les investissements sont soumis aux restrictions des chapitres 14 et 15 de la loi concernant les OPCVM et similaires, ainsi qu'aux arrêtés de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) concernant les règles de placement et, à ce titre, à l'arrêté concernant les valeurs mobilières investissables et les instruments du marché monétaire des OPCVM danois et à l'arrêté concernant le placement en instruments financiers dérivés des OPCVM danois. L'attention des investisseurs est attirée particulièrement sur les éléments ci-dessous.

### 6.1 Généralités concernant les limites de risques

Afin de maintenir le profil de risque des compartiments, des limites indicatives de risques ont été fixées pour tous les compartiments. Les limites peuvent être modifiées sans préavis, dans le but de maintenir le profil général de chaque compartiment.

Pour les compartiments actions, des limites ont été fixées pour la tracking error et le bêta qui expriment dans quelle mesure les compartiments suivent leur benchmark. La tracking error et le bêta sont des coefficients théoriques calculés selon un modèle de gestion des risques. La tracking error et le bêta théoriques peuvent être inférieurs à ceux réellement réalisés. Ils peuvent donc dépasser les valeurs maximales fixées.

Pour les compartiments obligations, des limites ont été fixées concernant la durée et le rating.

Pour les compartiments diversifiés, des limites ont été fixées pour la répartition entre les actions et les obligations.

Les limites de risques sont indicatives, et les portefeuilles réels des compartiments peuvent se situer en dehors des limites de risques dans certaines situations, comme en cas :

- de variation des cours des titres dont est composé le portefeuille (fluctuations des taux de change par exemple)
- d'utilisation de droits de souscription liés aux titres dont est composé le portefeuille
- de modification des capitaux suite aux émissions ou aux levées de certificats d'investissement et au paiement des dividendes
- de modification du benchmark du compartiment
- de décision prise par les dirigeants estimant que l'écart représente un intérêt pour les investisseurs

Les investisseurs peuvent demander des informations supplémentaires auprès de la société concernant :

1. les limites quantitatives valables pour la gestion de risque de la société
2. les méthodes utilisées pour assurer que les limites soient respectées à tout moment et/ou
3. l'évolution récente des risques et des performances des catégories d'instrument du compartiment

### 6.2 Facteurs de risque

Les investisseurs dans la société bénéficient d'un suivi continu de leurs investissements. Ce suivi prend, entre autres, en compte les différents facteurs de risque présents sur les marchés financiers. Les facteurs de risque varient d'un compartiment à l'autre. Certains risques influencent particulièrement les compartiments actions, d'autres les compartiments obligations, tandis que d'autres facteurs de risque vont influencer les deux types de compartiment.

Le facteur de risque le plus important concerne le choix de compartiment, et l'investisseur doit lui-même évaluer ce risque. Il doit être conscient que tout investissement représente un risque. Chaque compartiment compose son propre portefeuille dans son domaine, quel que soit l'évolution des marchés. Cela veut dire qu'un compartiment investissant en valeurs danoises maintient ce domaine d'investissement quel que soit l'évolution du marché des actions danoises.

Le risque lié à l'investissement dans une société d'investissement peut être réparti sur quatre groupes :

- le choix de compartiment de l'investisseur
- les marchés d'investissement
- les décisions d'investissement
- la gestion de la société

## 6.2.1 Risques liés au choix de compartiment de l'investisseur

Avant d'investir, il est important de définir un profil d'investissement afin de composer des investissements en fonction des besoins et des attentes de chaque investisseur. Il est également essentiel de bien connaître les risques liés à l'investissement.

Nous recommandons aux investisseurs de définir leur profil d'investissement en coopération avec un conseiller. Le profil d'investissement doit, entre autres, prendre en compte le risque que l'investisseur est prêt à prendre ainsi que son horizon d'investissement.

Suite à l'introduction des Informations clés à l'investisseur, les exigences en matière d'informations sont standardisées, afin de permettre aux investisseurs de mieux s'orienter.

Si l'investisseur recherche un investissement stable, il est conseillé de s'orienter vers les compartiments représentant un risque peu élevé. Ces compartiments ont des facteurs de risque situés entre 1 et 3 dans l'indicateur de risque ci-après. Les compartiments ayant un facteur de risque de 6 ou 7 sont en général déconseillés pour les horizons d'investissement courts.

Facteur de risque	Écarts annuels de la valeur intrinsèque (écart-type)
7	supérieur à 25 %
6	entre 15% et 25%
5	entre 10% et 15%
4	entre 5% et 10%
3	entre 2% et 5%
2	entre 0,5% et 2%
1	moins de 0,5%

Le risque et l'écart type sont exprimés par un chiffre entre 1 et 7 où 1 représente le risque le moins élevé et 7 représente le risque le plus élevé. Cependant, la catégorie 1 n'est pas synonyme d'un investissement sans risque. Les indicateurs de risque pour chaque compartiment figurent en annexe 4.

Le positionnement du compartiment sur l'indicateur de risque se base sur les résultats en matière de volatilité observés au cours des 5 dernières années et/ou sur des données représentatives. Une volatilité historique importante correspond à un risque élevé et donc à un facteur de risque de 6 ou 7. Une volatilité historique faible correspond à un risque moins élevé et donc à un facteur de risque de 1 ou 2. Le facteur de risque du compartiment évolue avec le temps. Il ne prend pas en compte des événements soudains et imprévisibles, comme par exemple des crises financières, des dévaluations, des mesures politiques et des fluctuations subites des taux de change. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur du compartiment dans les Informations clés de l'investisseur sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com).

## 6.2.2 Risques liés aux marchés financiers

Les risques liés aux marchés financiers sont, par exemple, le risque de marché des actions, le risque de taux d'intérêt, le risque de crédit et le risque de taux de change. Jyske Invest International gère chacun des facteurs de risque dans le cadre des limites fixées pour chaque domaine d'investissement. Les éléments rentrant dans la gestion de risque sont indiqués dans la politique d'investissement pour chaque compartiment. La législation fixe également des exigences concernant la dispersion des risques et l'utilisation d'instruments financiers dérivés.

L'investisseur doit être particulièrement attentif aux facteurs de risque cités ci-dessous, en fonction des domaines d'investissement de chaque compartiment. La liste n'est pas exhaustive, mais comporte les risques essentiels.

Dans l'annexe 5, vous trouverez les risques spécifiques à chaque compartiment.

## Compartiment actions

Le compartiment investit en actions. En principe, il est exposé aux risques généraux liés au marché des actions et au secteur en question.

### *Risque de marché des actions*

Le risque lié au marché des actions concerne le risque de perte en raison de fluctuations de cours des actions. Les écarts risquent d'être importants et peuvent, entre autres, exprimer une réaction aux conditions politiques, réglementaires ou spécifiques à la société. Ils peuvent également être la conséquence de changements des conditions liées au secteur, à la région ou aux marchés en général.

### *Risque de secteur*

Il y a risque de secteur lorsqu'un secteur industriel donné évolue de manière à influencer les performances des actions du compartiment négativement, soit de manière absolue, soit par rapport au benchmark. Les risques spécifiques au secteur peuvent apparaître en raison de changements politiques, technologiques, sectoriels ou suite au développement économique en général.

## Compartiment obligations

Le compartiment investit en obligations. En principe, il est donc exposé aux risques de taux d'intérêt, de crédit et d'écart entre les taux d'intérêt.

### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est lié à l'évolution des taux d'intérêt et à son influence sur la performance du compartiment. En cas de hausse des taux d'intérêt, la performance du compartiment est influencée négativement. Les écarts varient d'une région à l'autre et dépendent de changements politiques et macroéconomiques.

### *Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque d'une baisse de la cote de crédit de l'émetteur augmentant le risque de faillite. Dans un premier temps, la baisse de la cote de crédit augmente l'écart entre les taux d'intérêt. Elle reflète également le risque de perte d'une partie ou de la totalité du montant investi dans chaque obligation.

### *Risque lié à l'écart entre les taux d'intérêt*

En plus des risques généraux de taux d'intérêt, les obligations sont soumises au risque lié à l'écart entre les taux d'intérêt. Cet écart dépend, entre autres, de la crédibilité de l'émetteur et de la liquidité de l'obligation. Une augmentation de l'écart entre les taux d'intérêt a, comme une hausse des taux d'intérêt, un effet négatif sur la performance du compartiment, en raison des conséquences pour chaque émission d'obligation.

## Compartiment diversifié

Le compartiment investit en actions et en obligations. Il est donc exposé aux risques liés au marché des actions, au secteur, au taux d'intérêt, au crédit, à l'écart entre les taux d'intérêt ainsi qu'à la répartition entre les actifs.

### *Risque de marché des actions*

Le risque lié au marché des actions concerne le risque de perte en raison de fluctuations de cours des actions. Les écarts risquent d'être importants et peuvent, entre autres, exprimer une réaction aux conditions politiques, réglementaires ou spécifiques à la société. Ils peuvent également être la conséquence de changements des conditions liées au secteur, à la région ou aux marchés en général.

### *Risque de secteur*

Il y a risque de secteur lorsqu'un secteur industriel donné évolue de manière à influencer les performances des actions du compartiment négativement, soit de manière absolue, soit par rapport au benchmark. Les risques

spécifiques au secteur peuvent apparaître en raison de changements politiques, technologiques, sectoriels ou suite au développement économique en général.

#### *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est lié à l'évolution des taux d'intérêt et à son influence sur la performance du compartiment. En cas de hausse des taux d'intérêt, la performance du compartiment est influencée négativement. Les écarts varient d'une région à l'autre et dépendent de changements politiques et macroéconomiques.

#### *Risque de crédit*

Le risque de crédit représente le risque d'une baisse de la cote de crédit de l'émetteur augmentant le risque de faillite. Dans un premier temps, la baisse de la cote de crédit augmente l'écart entre les taux d'intérêt. Elle reflète également le risque de perte d'une partie ou de la totalité du montant investi dans chaque obligation.

#### *Risque lié à l'écart entre les taux d'intérêt*

En plus des risques généraux de taux d'intérêt, les obligations sont soumises au risque lié à l'écart entre les taux d'intérêt. Cet écart dépend, entre autres, de la crédibilité de l'émetteur et de la liquidité de l'obligation. Une augmentation de l'écart entre les taux d'intérêt a, comme une hausse des taux d'intérêt, un effet négatif sur la performance du compartiment, en raison des conséquences pour chaque émission d'obligation.

#### *Risque lié à la répartition des actifs*

La performance des actions et des obligations pouvant différer, la répartition entre les classes d'actifs représente un facteur de risque.

### Couverture

Le compartiment peut acheter et vendre des produits dérivés dans le but de couverture. Dans ce cas, le risque de marché n'augmente pas, mais est, au contraire, utilisé pour couvrir ou diminuer un risque spécifique. Malgré tout, les produits dérivés représentent un risque de financement, de contrepartie et de base.

#### *Risque de contrepartie*

Lorsque les contrats de produits dérivés du compartiment connaissent une plus-value sur les marchés au cours de l'exécution du contrat, la contrepartie doit au compartiment un montant correspondant à cette plus-value. Si la contrepartie n'est pas en mesure de payer le montant dû, le contrat sera annulé et le compartiment subira une perte correspondante.

#### *Risque financier*

Si la stratégie d'investissement du compartiment implique l'utilisation d'emprunts pour les investissements, soit directement, soit par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, les frais liés aux produits peuvent augmenter, l'accès aux instruments peut être réduit ou la valeur de marché des produits dérivés peut évoluer défavorablement. Le compartiment risque alors d'être contraint de vendre ses positions à des cours défavorables, afin de maintenir les contrats de produits dérivés.

#### *Risque de base*

Il y a risque de base lorsque le cours des instruments financiers utilisés dans une stratégie de couverture évolue de manière à rendre la couverture moins efficace qu'attendu.

### Non couverture

Le compartiment peut vendre et acheter des produits dérivés sans couverture. Cela veut dire que les produits dérivés peuvent être utilisés dans le but d'augmenter un ou plusieurs risques spécifiques et d'introduire des risques financiers, de base, d'effet de levier et de contrepartie.

#### *Risque de contrepartie*

Lorsque les contrats de produits dérivés du compartiment connaissent une plus-value sur les marchés au cours de l'exécution du contrat, la contrepartie doit au compartiment un montant correspondant à cette plus-value. Si la contrepartie n'est pas en mesure de payer le montant dû, le contrat sera annulé et le compartiment subira une perte correspondante.



## *Risque financier*

Si la stratégie d'investissement du compartiment implique l'utilisation d'emprunts pour les investissements, soit directement, soit par l'intermédiaire d'instruments financiers dérivés, les frais liés aux produits peuvent augmenter, l'accès aux instruments peut être réduit ou la valeur de marché des produits dérivés peut évoluer défavorablement. Le compartiment risque alors d'être contraint de vendre ses positions à des cours défavorables, afin de maintenir les contrats de produits dérivés.

## *Risque de base*

Il y a risque de base lorsque le cours des instruments financiers utilisés dans une stratégie de couverture évolue de manière à rendre la couverture moins efficace qu'attendu.

## *Risque d'effet de levier*

Le compartiment utilisant des produits à effet de levier, les fluctuations de sa performance sont amplifiées, dans les deux sens, par rapport à celle du marché. L'utilisation de produits à effet de levier peut entraîner une perte supérieure au capital investi. Le compartiment peut alors faire faillite et l'investisseur peut perdre tous les capitaux investis dans le compartiment.

## Risque de change

Le compartiment peut être exposé à d'autres devises que sa devise de dénomination. Cela entraîne un risque de change si les devises évoluent défavorablement par rapport à la devise du compartiment. Les fluctuations des devises influencent la performance du compartiment directement, entraînant un risque important en cas de non-couverture des capitaux.

## Marchés émergents

Le compartiment peut acheter et vendre des titres sur un ou plusieurs « marchés émergents ». Ces marchés concernent presque tous les pays d'Amérique Latine, d'Asie (hors le Japon, Hongkong et Singapour), d'Europe de l'Est et d'Afrique. L'investissement sur les marchés émergents représente un risque spécifique lié à ces marchés et se combine à ceux rencontrés sur les marchés matures. Les pays émergents peuvent être caractérisés par une instabilité politique, des marchés financiers relativement instables, une évolution économique relativement incertaine et des marchés des actions et des obligations peu matures. Un système politique peu stable comporte un risque plus élevé de changements fondamentaux et brusques dans les domaines économique et politique. La corruption est répandue dans certains pays émergents. Pour les investisseurs, la conséquence peut être des actifs nationalisés, une disposition limitée sur les actifs ou l'introduction de mécanismes de surveillance et de contrôle par l'État. Les devises, les actions et les obligations des marchés émergents sont souvent exposées à des fluctuations importantes et imprévisibles. Certains pays ont déjà introduit des restrictions concernant l'exportation de devises et la vente et l'achat d'actions et d'obligations, ou sont susceptibles de le faire à bref délai. Cela est également le cas lorsque l'émetteur d'un instrument est domicilié ou exerce la majorité de ses activités dans un pays émergent.

## Risque de tirage

Le compartiment peut acheter et vendre des obligations convertibles permettant à l'emprunteur de rembourser sa dette au cours 100. Cette possibilité représente un risque pour le compartiment, le nombre d'emprunteurs qui en profitent influençant la valeur des obligations. De plus, les obligations convertibles réalisent des performances moins importantes durant les périodes de forte volatilité par rapport à d'autres types d'obligations.

## Gestion active

Le compartiment étant soumis à une gestion active, le gérant de portefeuille sélectionne activement les meilleurs investissements dans le cadre des limites d'investissement fixées. L'objectif est de réaliser une performance équivalente à celle de l'indice de performance. Cependant, les décisions du gérant de portefeuille peuvent s'avérer moins pertinentes conduisant à une performance inférieure à l'objectif visé.

## Risque de modèle

Le compartiment utilise un modèle pour la sélection des investissements ou pour le rééquilibrage d'un compartiment de gestion passive. Au risque opérationnel lié à l'utilisation d'un algorithme s'ajoute le risque lié aux algorithmes établis en fonction de tendances et de structures basés sur des données et comportements historiques. Il n'y a aucune garantie que les tendances et comportements se répètent à l'avenir. Le risque est donc que les prévisions ne se réalisent pas entraînant une baisse de la performance.

## Risque de répartition

La stratégie d'investissement implique que les investissements sont concentrés sur peu d'émetteurs, ou sur des émetteurs significatifs. Cela veut dire que le risque spécifique lié à l'émetteur est amplifié par rapport à un portefeuille global plus diversifié.

## Risque de matières premières

Le compartiment pouvant investir indirectement en matières premières, il est exposé aux fluctuations des prix des dites matières premières. Les prix dépendant de l'offre et de la demande, des facteurs tels que les frais de stockage influencent les prix, alors même que le compartiment n'est pas autorisé à vendre, à acheter ou à stocker des matières premières directement. L'offre et la demande des matières premières dépendent, entre autres, de décisions politiques et de fluctuations macroéconomiques.

## Investissements alternatifs

Le compartiment peut investir dans des solutions alternatives représentant d'autres schémas de performance que l'investissement en obligations, actions et devises. Les stratégies d'investissement alternatives peuvent être complexes et peu transparentes. L'évaluation des risques et de la corrélation avec d'autres classes d'actifs peut être incertaine. Les instruments représentent également un certain risque d'événement. C'est pourquoi l'investissement dans cette classe d'actifs peut représenter des risques inattendus. Les stratégies d'investissement alternatives peuvent également être liquides avec une fixation de prix incertaine augmentant le risque encouru par les investisseurs ayant un horizon d'investissement court.

## Facteurs de risque généraux

Le compartiment représente les risques généraux ci-après qui sont communs pour tous les compartiments.

### *Risque géographique*

Tous les compartiments sont exposés aux instruments financiers d'un ou plusieurs pays ou régions qui peuvent influencer leur performance. Les marchés financiers de la région ou du pays en question peuvent, par exemple, être soumis aux changements politiques, de réglementation ou macroéconomiques influençant la valeur et la performance du compartiment dans ces régions ou pays.

### *Risque de dépôt en liquides*

Une partie des capitaux des compartiments est déposée en liquide dans un établissement bancaire. Cette liberté représente également un risque ; l'établissement bancaire peut faire faillite entraînant une perte pour le compartiment.

### *Risque de dépositaire*

Tous les compartiments ont un dépositaire en charge du dépôt des valeurs mobilières du compartiment. Le dépositaire est également responsable des instruments financiers conservés. Cependant, le dépositaire n'est pas responsable juridiquement de pertes dues à un événement externe dont le dépositaire n'avait pas de contrôle et dont les conséquences seraient inévitables même si le dépositaire avait pris toutes les mesures de précaution raisonnables. Il existe donc un risque de perte de valeurs mobilières. Ce risque peut être démultiplié du fait d'incertitude quant aux circonstances politiques et juridiques dans chaque pays.

### *Risque de liquidité*

Tous les compartiments investissant en instruments financiers, il existe toujours un risque que les positions des compartiments ne puissent pas être négociées en partie ou en totalité. Le problème de liquidité peut durer plusieurs jours, voire semaines pour certains instruments. Une non-liquidité prolongée peut avoir pour conséquence l'impossibilité pour le compartiment de gérer les émissions et les rachats, sans influencer la répartition d'actifs du compartiment. Une non-liquidité prolongée peut également créer une incertitude concernant la valeur des parts, surtout en période d'importantes fluctuations sur les marchés. La conséquence peut aller jusqu'à la suspension de tout rachat et émission pendant une période plus ou moins longue, afin de protéger les investisseurs du compartiment.

### *Risque d'émetteur*

Toutes les valeurs mobilières, autres que les produits dérivés, reposent sur les attentes de bénéfices de l'émetteur. Les circonstances législatives, concurrentielles, de marché et de liquidité ainsi que les écarts éventuels sur les marchés de devises influencent les bénéfices de l'émetteur et donc le prix du marché du titre en question. La valeur de marché des valeurs mobilières peut donc connaître des variations plus importantes que l'ensemble du marché avec pour conséquence des performances plus éloignées du marché global. L'émetteur peut également faire faillite entraînant la perte totale ou partielle de l'investissement.

### *Risque juridique/ de réglementation*

Les compartiments sont, collectivement et individuellement, soumis à une législation et à une réglementation spécifiques susceptibles d'influencer les frais du compartiment ou les outils d'investissement utilisés par les gérants de portefeuille. Ces mesures pouvant influencer la performance, elles représentent un risque potentiel qui ne peut pas être limité.

## 6.2.3 Risques liés aux décisions d'investissement

Une base de comparaison (benchmark/indice de référence) a été définie pour tous les compartiments. Celle-ci est indiquée dans la description de chaque compartiment. Elle sert de référence pour mesurer l'évolution des performances des marchés sur lesquels investit le compartiment. Nous estimons que les bases de comparaison sont représentatives pour les portefeuilles des compartiments et qu'elles sont parfaitement aptes pour mesurer leurs performances. L'objectif des compartiments est de réaliser une performance, ajustée en fonction des risques, correspondant au minimum à la performance de la base de comparaison du compartiment, également ajustée en fonction des risques. Les compartiments peuvent avoir des objectifs spécifiques au compartiment qui sont également décrits dans le chapitre dédié au compartiment en question. La performance est mesurée sur l'horizon d'investissement indiqué dans le paragraphe « Investisseur concerné », après déduction des frais de gestion active. L'évolution de la performance de la base de comparaison ne tient pas compte des frais. Nous cherchons les meilleurs investissements pour réaliser la meilleure performance possible, en tenant compte du risque. La stratégie implique que les investissements varient de la base de comparaison et peuvent réaliser des performances supérieures ou inférieures à celle de la référence. De plus, les compartiments peuvent investir dans des valeurs mobilières non-incluses dans la base de comparaison.

A terme, nous cherchons à réaliser une performance au minimum égale à celle du marché grâce à nos processus d'investissement uniques qui combinent un screening des marchés avec les connaissances, l'expérience et le bon sens de nos gérants de portefeuille. La discipline et le travail d'équipe sont les mots clefs quand nous cherchons les investissements les plus performants. Nous estimons que la combinaison d'une gestion active, d'un travail d'équipe et d'un processus de sélection discipliné donnent les meilleurs résultats pour nos investisseurs.

Dans les compartiments investissant dans différentes classes d'actifs, la répartition entre les classes d'actifs influence fortement la performance du compartiment. La répartition peut varier de celle choisie pour la base de comparaison.

Le processus d'investissement influence la performance. Pendant certaines périodes, ce processus ne contribue pas à la réalisation des objectifs de performance. La performance peut alors être inférieure à celle de la base de comparaison. Les choix d'investissement du gérant de portefeuille peuvent, par exemple, s'avérer moins efficaces. Il arrive également que des investissements représentant habituellement des caractéristiques positives réalisent une performance moins avantageuse. L'utilisation du même processus d'investissement pour tous les compartiments d'une même classe d'actifs implique que les performances relatives des compartiments par rapport aux bases de comparaison peuvent varier de manière identique. Cela concerne surtout les investisseurs qui investissent simultanément dans plusieurs compartiments.

## 6.2.4 Risques liés à l'exploitation de la société

Afin d'éviter des erreurs dans l'exploitation de la société, des procédures de contrôle et un règlement intérieur ont été établis. Les systèmes sont améliorés en permanence afin de limiter le plus possible le risque d'erreurs humaines. De plus, un système d'informations a été mis en place pour assurer un suivi courant des frais et des performances. Les performances sont suivies de près. En cas d'évolution négative, nous essayons de trouver une solution pour l'inverser.

La société est soumise au contrôle de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Ses comptes doivent faire l'objet d'une révision par le commissaire aux comptes désigné par l'Assemblée générale. Les risques et les contrôles sont au cœur de nos préoccupations.

Dans le domaine de l'informatique, notre priorité est la sécurité des données et des systèmes. Des procédures et des plans d'urgence ont été mis en place, afin de pouvoir restaurer les systèmes dans un délai déterminé en cas de pannes. Les procédures et les plans font objet de tests réguliers.

La sécurité et la précision, partie intégrante de la gestion quotidienne, sont également la préoccupation du Conseil d'administration. L'objectif est de fixer le niveau de sécurité et d'assurer que les ressources nécessaires sont disponibles sous forme de personnel, de compétences et d'équipements.

## 6.3 Généralités concernant la politique d'investissement de chaque compartiment

Les points suivants s'appliquent à l'ensemble des compartiments :

- Si la politique d'investissement d'un compartiment définit que les capitaux sont investis en « actions », cela inclut également toute « valeur mobilière ayant des similitudes avec les actions ».
- Les capitaux des compartiments sont placés sur des bourses situées dans l'Union européenne ou dans des États ayant conclu un accord avec la Communauté ou sur des bourses membres du World Federation of Exchanges ou membres ou membres associés de la Fédération des Bourses européennes (FBE). En outre, les compartiments peuvent investir sur les marchés réglementés figurant sur la liste de la Commission européenne ou autorisés par le Conseil d'administration, voir l'annexe 2 des statuts. Chaque compartiment peut investir jusqu'à 10% de ses capitaux en valeurs cotées sur d'autres bourses et en instruments non cotés.

## 6.4 Objets d'investissement

Les capitaux de la société doivent uniquement être composés de :

- 1) Valeurs mobilières et instruments monétaires négociables sur une bourse ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Dans le cas où la bourse ou le marché en question est situé(e) dans un État non-membre de l'Union européenne, celle-ci ou celui-ci doit être autorisé(e) par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Cette dernière a fixé des règles pour le placement d'actifs dans des instruments financiers dérivés et, à ce titre, des futures, des options et des warrants ainsi que des prêts de titres et des opérations à terme, voir également le chapitre « Instruments financiers dérivés et prêts de titres » ci-après.
- 2) Valeurs mobilières nouvellement émises, à condition que :
  - a) le prospectus d'émission s'engage à déposer une demande de cotation officielle sur une bourse ou un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public. Dans le cas où la bourse ou le marché en question est situé(e) dans un État non-membre de l'Union européenne ou dans un État avec lequel la Communauté n'a pas conclu d'accord dans le domaine financier, la bourse ou le marché doit être autorisé(e) par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), ou les statuts de la société doivent mentionner que la société investit dans des valeurs mobilières cotées sur la bourse ou le marché en question, et que
  - b) les valeurs mobilières soient cotées au plus tard un an après leur émission.
- 3) Actifs liquides dans un volume limité.
- 4) Objets mentionnés dans les chapitres concernant les instruments financiers dérivés, les prêts de titres, les dépôts dans des établissements financiers ayant leur siège social dans un pays de la zone A et les investissements en certificats d'investissement.

Cependant, la société ou un compartiment peut investir jusqu'à 10% des actifs dans d'autres instruments que ceux mentionnés.

La société peut uniquement acquérir des biens mobiliers et immobiliers nécessaires pour l'exercice de ses activités. En dehors de cette utilisation, la société ne doit pas acquérir de biens immobiliers.

La société ne doit investir, ni en métaux précieux, ni en certificats de métaux précieux.

## 6.5 Limites d'investissement, etc.

La société ou un compartiment ne peut pas investir plus de 5% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur.

Cependant, la société ou un compartiment peut investir jusqu'à 10% de leurs capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur, à condition que la valeur totale des valeurs mobilières en question n'excède pas 40% des capitaux totaux.

L'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) a fixé des règles déterminant que les limites citées ci-dessus ne s'appliquent, ni aux valeurs mobilières émises ou garanties par des autorités publiques, ni aux obligations émises par des établissements de crédit hypothécaire ou d'autres établissements de crédit similaires, voir également le chapitre « Investissements en obligations du Trésor et similaires » ci-après.

La société peut posséder jusqu'à 15% d'actions avec droit de vote émises par un même émetteur.

Elle peut posséder jusqu'à 10% d'autres catégories de valeurs mobilières émises par un seul émetteur.

La société ou un compartiment ne peut pas contracter d'emprunts. Cependant, l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) a autorisé chaque compartiment à contracter des emprunts à court terme, dans le but de financer temporairement des transactions. Les emprunts pour le financement des transactions, des rachats de parts d'investissement et de l'utilisation des droits préférentiels de souscription ne doivent pas excéder 10% des capitaux de chaque compartiment, voir le chapitre « Financement provisoire des transactions » ci-après.

La société ne doit pas effectuer d'opérations baissières, voir également le chapitre ci-après concernant les instruments financiers dérivés.

La société ne peut, ni consentir de prêts, ni se porter garante pour le compte de tiers. Cependant, la société peut contracter des engagements liés à l'acquisition d'actions qui ne sont pas entièrement payées. Le montant total de ces engagements ne doit pas dépasser 5% des capitaux du compartiment concerné.

## 6.6 Investissements en obligations du Trésor et similaires

Dans le cadre de leur politique d'investissement, chaque compartiment peut investir plus de 35% de ses capitaux dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un pays, une autorité régionale ou une institution internationale de caractère public, dans laquelle participe un ou plusieurs pays membres de l'UE, et qui est agréée par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Les institutions internationales en question sont :

Nordiska Investeringsbanken  
European Investment Bank, European Coal and Steel Community  
Council of European Resettlement Fund for National Refugees and Overpopulation in Europe  
Eurofima (European Company for the Financing of Railroad Rolling Stock – Switzerland)  
Euratom (European Atomic Energy Community)  
World Bank (International Bank for Reconstruction and Development)  
Inter-American Development Bank (IADB)  
International Finance Corporation, African Development Bank  
Asian Development Bank, European Bank for Reconstruction and Development (EBRD)  
European Financial Stability Facility (EFSF)

Au cas où la société ou un compartiment investirait plus de 35% des capitaux dans des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire émis ou garantis par un État ou une institution internationale de caractère public, le portefeuille doit être composé de valeurs mobilières ou d'instruments du marché monétaire d'au minimum 6 émissions différentes, et les valeurs mobilières ou les instruments du marché monétaire d'une même émission ne doivent pas dépasser 30% des capitaux de la société ou du compartiment.

## 6.7 Investissements en obligations foncières

La société ou un compartiment peut investir jusqu'à 25% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un même émetteur dans les catégories suivantes :

Valeurs mobilières émises par la société de crédit foncier *Kreditforeningen af kommuner i Danmark* ou émises par des établissements de crédit hypothécaire danois autorisés par un État membre de l'Union européenne, pour autant que les établissements soient inscrits sur la liste élaborée par la Commission européenne.

Dans le cas où la société ou un compartiment investirait une part supérieure à 5% de ses capitaux en valeurs mobilières émises par un seul émetteur, la valeur totale des investissements en question ne doit pas excéder 80% des capitaux de la société ou du compartiment.

## 6.8 Techniques efficaces de gestion de portefeuille et gestion de garanties

En relation avec le suivi courant, les compartiments peuvent avoir recours à des opérations de financement sur titres, c'est-à-dire des prêts de titres, des opérations d'achat/revente et de vente/rachat, des accords de mise en pension (report), des opérations de prêt avec appel de marge et des contrats d'échange sur rendement global, dans le cadre des limites déterminées pour chaque compartiment et dans le respect des règles en vigueur dans le domaine. Le suivi courant des portefeuilles peut impliquer des opérations de report et de prêt de titres lorsque celles-ci sont dans l'intérêt des investisseurs.

Il n'y a actuellement pas de prêt de valeurs mobilières en cours.

Les compartiments ne concluent que des accords sur des opérations repo (sell/buy-back) portant sur les obligations.

### Définitions

Les opérations de prêt de valeurs mobilières comprennent des opérations où le compartiment transmet (prête) des valeurs mobilières à un emprunteur, sous condition que ce dernier retourne des valeurs du même type ultérieurement ou sur la demande du compartiment prêteur.

Par opérations d'achat/revente et de vente/rachat, nous entendons des transactions au cours desquelles un compartiment achète ou vend des titres, en promettant de revendre ou de racheter des titres du même type ultérieurement et à un prix déterminé.

Un accord de mise en pension (report) est un accord selon lequel un compartiment transmet des titres, en promettant de racheter ces mêmes titres ou d'autres titres du même type à un prix et à un moment déterminés ou à déterminer par le cédant.

Le prêt de titres avec appel de marge est une opération où le contrepartiste accorde un crédit pour l'achat, la vente ou la transmission de titres. Le prêt de titres avec appel de marge n'inclut pas d'autres types de prêt pour lesquels des titres sont donnés en garantie.

Le contrat d'échange sur rendement global (« total return swap ») est un produit dérivé qui n'est pas négocié sur un marché régulier et qui consiste à transférer au contrepartiste l'intégralité de la performance d'un titre, y inclus les intérêts reçus, les bénéfices et pertes suite aux variations des prix et les pertes de crédit.

Les titres prêtés doivent être révocables à tout moment. La société doit avoir la possibilité de résilier les accords de prêts de titres à tout moment. Les titres concernés par des accords de pension doivent être révocables à tout moment. En ce qui concerne les accords de mise en pension, la société doit à tout moment pouvoir révoquer la totalité du montant ou mettre un terme à la pension au prix du marché.

### Utilisation d'opérations de financement sur titres des compartiments

Les compartiments de la société peuvent conclure des accords de prêt de titres et/ou avoir recours à des opérations d'achat/revente et de vente/rachat, des accords de mise en pension et des prêts de titres avec appel de marge dans la limite de 20% des actifs gérés, hors argent comptant et liquidités.

La valeur des accords de prêt d'actions et l'utilisation d'instruments financiers dérivés varient en fonction de la situation sur les marchés.

Les opérations de financement sur titres sont uniquement conclues avec des contrepartistes domiciliés dans des pays membres de l'UE ou soumis à la réglementation de l'UE. Les contrepartistes doivent au minimum être notés « investment grade ».

## Garantie

La société ne peut recevoir des garanties que sous forme de liquidités qui peuvent être placées dans des établissements de crédit ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union européenne, un pays avec lequel l'Union européenne a conclu un accord dans le domaine financier ou un autre pays, à condition que les établissements de crédit concernés soient soumis aux règles de surveillance jugées aussi exigeantes que la réglementation européenne par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). La valeur des actifs donnés en garantie est établie en prenant en compte le type d'actif, l'émetteur, la durée et la liquidité de l'actif en question. La valeur des liquidités est établie à 100%.

Les actifs reçus en relation avec des opérations de financement sur titres, des contrats d'échange sur rendement global et des garanties sont déposés, soit sur un compte-titres, soit sur un compte chez le dépositaire.

## Réutilisation de garanties

Le contrepartiste peut réutiliser les garanties financières aux conditions cumulatives suivantes :

- a) le bénéficiaire de la garantie doit informer le constituant des risques et conséquences liés à l'autorisation de réutiliser ce type de garantie,
- b) le constituant qui transfère l'actif donné en garantie doit, au préalable, donner son accord explicite (par écrit ou par un autre moyen similaire) à un contrat de garantie financière avec le droit de réutilisation.

Les conditions cumulatives suivantes s'appliquent également :

- a) la réutilisation doit se dérouler conformément aux conditions du contrat de garantie,
- b) les instruments financiers donnés en garantie conformément à un contrat de garantie doivent être transférés du compte du constituant de la garantie.

## Rendement d'opérations de financement sur titres

Le rendement des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global est distribué au compartiment concerné.

## 6.9 Parts dans des établissements de crédit

Dans le cadre de leur politique d'investissement, les compartiments peuvent investir dans des établissements de crédit ayant leur siège social dans un pays membre de l'Union européenne, un pays avec lequel l'Union européenne a conclu un accord dans le domaine financier ou un autre pays, à condition que les établissements de crédit en question soient soumis aux règles de surveillance similaires à celles fixées par la réglementation européenne.

## 6.10 Investissements alternatifs

L'ensemble des compartiments peuvent, conformément à la loi danoise sur les sociétés d'investissement, investir en parts d'investissement dans d'autres sociétés d'investissement, d'autres compartiments ou d'autres établissements de placement.

Dans le cas où un compartiment investirait dans des certificats d'investissement d'autres sociétés d'investissement qui sont gérées directement ou indirectement par la même société de gestion ou par une société attachée à la société par une gestion commune ou par un contrôle direct ou indirect de plus de 10% des capitaux ou des votes (ci-après nommée « société attachée »), la société de gestion ou la société attachée ne peut pas prélever de commission d'émission, de rachat ou de conversion pour l'investissement.



Les compartiments investissant en actions peuvent également investir en certificats de dépôt, comme par exemple les ADR et les GDR. Cependant, les compartiments peuvent investir uniquement dans des certificats de dépôt représentant des actions entrant dans le domaine d'investissement défini par la politique d'investissement du compartiment.

Les compartiments, qui conformément à leur politique d'investissement, peuvent investir en actions chinoises de classe A, peuvent investir par l'intermédiaire du programme de connexion boursière Stock Connect.

Les compartiments, qui conformément à leur politique d'investissement, peuvent investir en obligations chinoises, passent les ordres par l'intermédiaire du programme de connexion boursière Bond Connect.

L'ensemble des compartiments investissant en obligations peuvent également investir en certificats de dépôt, comme les Global Depository Notes (GDN), les Pass-Through Notes (PTN) et les Credit Linked Notes (CLN). Cependant, les compartiments peuvent investir uniquement dans des certificats de dépôt représentant des obligations entrant dans le domaine d'investissement défini par la politique d'investissement du compartiment.

Tous les compartiments, qui conformément à leur politique d'investissement, peuvent investir en obligations de société ayant un rating inférieur à l'investissement grade (High Yield), peuvent également investir en obligations « Contingent Convertible » (CoCos).

## 6.11 Politique d'investissement responsable

La responsabilité première de la société est l'optimisation des performances des investisseurs. La société prend à cœur sa responsabilité sociétale sur ses investissements. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG\*) sont donc pris en compte au moment de prendre les décisions d'investissement.

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) constituent l'élément fondateur de notre objectif d'investir de manière responsable. Les PRI ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels en coopération avec l'ONU, afin d'encourager les investissements responsables. C'est la raison pour laquelle ils sont souvent appelés les PRI-ONU.

L'adhésion aux PRI ONU implique :

1. d'introduire les facteurs environnementaux, les facteurs sociaux et les facteurs liés à la gouvernance dans nos analyses d'investissement et nos processus décisionnels,
2. d'exercer un actionariat actif et d'intégrer les facteurs ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaire,
3. de chercher à obtenir des informations utiles concernant les facteurs ESG dans les sociétés dans lesquelles nous investissons,
4. de travailler pour améliorer l'acceptation et la mise en application de ces principes dans le secteur de l'investissement,
5. de coopérer dans le but de rendre plus efficace l'application de ces principes,
6. de rapporter sur nos activités et nos progrès liés à la mise en application de ces principes.

Les facteurs ESG sont également pris en compte pour les investissements en obligations d'État qui s'attachent à respecter les sanctions et interdictions internationales adoptées par l'ONU et l'UE.

\* ESG est une abréviation pour « Environmental, Social and Governance » (facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance).

## 6.12 Intégration des risques en matière de durabilité

Conformément au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (règlement « disclosure »), la société est tenue de publier la manière dont elle intègre dans ses décisions d'investissement les risques en matière de durabilité ainsi qu'une évaluation des incidences potentielles pour le rendement financier.

Par risque de durabilité, on entend un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (risques ESG) qui pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

Tous les compartiments de la société sont exposés aux risques en matière de durabilité. Les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement et la gestion de risques dans la mesure où ils représentent un risque important potentiel ou actuel ou la possibilité de maximiser une performance ajustée au risque à long terme. L'analyse d'investissement prend en compte des données externes pour évaluer le profil environnemental, social et de gouvernance de la société, ainsi que la capacité de la société à gérer les risques en matière de durabilité.

Les effets des risques en matière de durabilité varient d'un compartiment à un autre et peuvent dépendre de l'exposition du compartiment aux autres risques, aux régions et aux classes d'actif. En principe, les risques en matière de durabilité peuvent avoir une incidence négative sur la valeur d'un investissement.

Sauf indication contraire dans les descriptions des compartiments, chaque compartiment a un portefeuille diversifié. C'est pourquoi les compartiments sont exposés aux nombreux risques différents en matière de durabilité qui peuvent varier d'un investissement à un autre. Par exemple :

Risques financiers liés aux changements climatiques qui touchent des sociétés et des pays, par exemple des bouleversements météorologiques soudains et extrêmes et des changements climatiques durables. Une augmentation de la fréquence et de la gravité des bouleversements météorologiques peut influencer la valeur du marché des actifs physiques, comme des biens immobiliers, de manière négative. Ces bouleversements peuvent également avoir une incidence négative sur la valeur du marché des actifs financiers.

En outre, les sociétés et les pays peuvent être touchés par les risques en matière de durabilité dans la période de transition vers une économie plus durable - une telle transition implique des changements politiques, juridiques et technologiques ainsi que le changement des préférences des consommateurs et des marchés, comme l'introduction d'une taxe sur le carbone ou le changement des habitudes de consommation par rapport aux voyages, aux produits alimentaires, etc.

D'autres exemples de risques de durabilité sont les pertes financières des sociétés suite à la gestion, la direction ou la violation de la réglementation, comme par exemple des affaires de blanchiment d'argent, de spéculation fiscale, de tromperie comptable ou encore une protection insuffisante des consommateurs.

Certains marchés et secteurs sont plus exposés aux risques en matière de durabilité que d'autres. Les sociétés du secteur de l'énergie, qui sont, par exemple, réputés pour être des gros émetteurs de gaz à effet de serre, peuvent faire objet d'une plus grande pression réglementaire et publique que d'autres secteurs, représentant ainsi plus des risques. Cependant, nous ne prévoyons pas une importante incidence négative sur la valeur d'un compartiment dû aux risques individuels en matière de durabilité.

Les compartiments qui ne sont pas individuellement caractérisés comme étant des produits qui promeuvent des caractéristiques environnementales ou sociales (article 8) ou des produits qui ont pour objectif l'investissement durable (article 9), sont automatiquement classés comme produits qui intègrent des risques en matière de durabilité (article 6). Conformément au règlement (UE) 2020/852 (règlement « Taxonomie »), nous sommes tenus de préciser que les investissements caractérisés comme produits financiers entrant dans le cadre de l'article 6 ne prennent pas en compte les critères UE en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

## **7 Règles fiscales**

### **7.1 Imposition des compartiments**

Les compartiments capitalisent et entrent dans le cadre de la loi danoise sur l'imposition des sociétés. Les compartiments sont exonérés d'impôt au Danemark, à l'exception des dividendes des actions danoises qui sont imposés à 15%.

## 7.2 Imposition des investisseurs

Les éléments ci-après constituent une description générale des règles fiscales danoises. Les investisseurs soumis à des règles spécifiques ou qui utilisent les certificats d'investissement à des fins professionnelles ne sont pas concernés par la description.

### Investisseurs résidents au Danemark au sens de la réglementation fiscale

L'imposition des investissements en compartiments de capitalisation se fait selon le principe dit « de stock ». Cela veut dire que l'investisseur est imposé sur la différence entre la valeur cotée au début de l'année et celle à la fin de l'année. En cas d'acquisition au cours de l'année, l'imposition concerne la différence entre la valeur cotée à la date de l'achat et celle à la fin de l'année. En cas de vente au cours de l'année, l'imposition concerne la différence entre la valeur cotée au début de l'année et celle à la date de la vente.

Pour les personnes physiques, tout bénéfice est soumis aux impôts au même titre que les revenus mobiliers et toute perte est déduite au même titre que les pertes sur les investissements mobiliers.

Pour les sociétés, y inclus les fonds ordinaires et commerciaux, les bénéfices et les pertes entrent dans les revenus imposables de la société. Les fonds doivent toujours se renseigner sur les règles d'imposition avec l'aide de leurs commissaires aux comptes, étant donné qu'il existe de nombreuses exceptions aux dispositions principales, et que l'objet et les statuts du fonds peuvent avoir un impact sur le régime d'imposition applicable.

L'investissement dans des compartiments de capitalisation peut être effectué dans le cadre du « régime d'imposition des sociétés » (*virksomhedsskatteordningen*). Les bénéfices et les pertes entrent dans les revenus de la société.

Dans le cas d'une épargne au bénéfice des enfants, les bénéfices des investissements ne sont pas soumis aux impôts tant que les capitaux restent bloqués.

Dans le cas d'une épargne de retraite, l'imposition entre dans le cadre des dispositions de la loi danoise concernant l'impôt sur les rendements des plans de retraite.

La déclaration obligatoire aux autorités fiscales se fait par l'intermédiaire de l'établissement financier dans lequel sont déposées les parts d'investissement.

### Investisseurs non-résidents au Danemark au sens de la réglementation fiscale

Les investisseurs domiciliés à l'extérieur du Danemark sont imposables selon la réglementation de leur pays de résidence ou du pays où ils sont fiscalement domiciliés.

Ces investisseurs ne sont donc pas imposables au Danemark sur les bénéfices et les pertes liés à leurs parts d'investissement. De plus, les investisseurs ne paient pas d'impôt sur les dividendes lorsque le compartiment capitalise et ne distribue pas de dividendes.

## 7.3 Informations supplémentaires

Les investisseurs peuvent obtenir plus d'informations concernant la réglementation auprès de la société et sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com). Pour plus de détails et de conseils personnalisés, ils doivent s'adresser à leur conseiller personnel.

## 8 Méthode de prix pour les souscriptions et les rachats

Pour les demandes de souscription et de rachat reçues avant l'heure de l'établissement des prix, les prix d'entrée et de sortie sont fixés selon la « méthode modifiée de prix simple », voir l'article 6 de l'arrêté concernant le calcul des prix de souscription et de rachat des parts d'OPCVM danois, y inclus de hedge funds. Le prix simple correspond à la valeur intrinsèque établie selon les mêmes principes utilisés pour le rapport annuel, c'est-à-dire en divisant la valeur des capitaux par la valeur nominale du nombre de parts d'investissement en circulation.

Si le nombre total de souscriptions et de rachats nets dépasse le nombre de parts correspondant à 0% des parts du compartiment au total, des frais de souscription sont ajoutés à la valeur intrinsèque et des frais de rachat sont déduits de la valeur intrinsèque pour couvrir les frais commerciaux.

Les frais ne peuvent pas dépasser les taux indiqués en annexes 6 et 7. En cas de souscription, l'intermédiaire peut demander une commission qui ne peut pas dépasser le taux maximal indiqués en annexe 6.

La valeur intrinsèque des compartiments est établie quotidiennement à 12 heures CET (« l'heure de l'établissement »). Les ordres reçus par Jyske Bank A/S avant 12 heures CET sont pris en compte à la valeur intrinsèque établie à l'heure de l'établissement suivante. Les ordres reçus après 12 heures CET sont pris en compte à la valeur intrinsèque établie à l'heure de l'établissement le jour suivant.

La société doit reporter la souscription, si :

- l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) ordonne à la société de reporter la souscription de parts dans l'intérêt des investisseurs ou dans l'intérêt général.

La société peut reporter le rachat, si :

- elle se trouve dans l'incapacité de fixer la valeur intrinsèque, en raison des conditions sur le marché, ou si
- elle ne peut fixer le prix de sortie qu'après la réalisation des capitaux nécessaires pour le rachat, dans un souci de respect des droits des investisseurs.

La société doit reporter le rachat, si :

- l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) ordonne à la société de reporter le rachat dans l'intérêt des investisseurs ou dans l'intérêt général.

## **9 Publication des prix d'entrée et de sortie et des valeurs intrinsèques**

Jyske Invest Fund Management A/S publie quotidiennement les prix d'entrée et de sortie ainsi que les valeurs intrinsèques sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com). Les prix ne sont pas fixés les jours bancaires non travaillés, conformément aux conventions collectives danoises. Les informations sont également disponibles sur simple demande aux agences de Jyske Bank A/S. Voir également le chapitre « Informations et paiements » ci-après.

## **10 Lieu de souscription**

Jyske Bank A/S  
Vestergade 8-16  
DK-8600 Silkeborg

La souscription peut avoir lieu dans toutes les agences de Jyske Bank A/S.

## **11 Transactions, enregistrements et paiements**

Les parts d'investissement des compartiments émettant des certificats sont enregistrées dans une société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières. Aucun titre matériel n'est donc émis. Le paiement est effectué au jour de valeur contre l'enregistrement dans une société interprofessionnelle pour la compensation des valeurs mobilières.

Les parts d'investissement des compartiments peuvent être négociées quotidiennement.

## **12 Cotation en bourse**

Les parts d'investissement des compartiments de la société ne sont pas négociables en bourse.

## **13 Inscription nominative**

Les parts d'investissement sont émises au porteur, mais peuvent également être inscrites nominativement sur les registres de l'établissement teneur de compte.

Jyske Invest Fund Management A/S tient le registre des détenteurs.

## **14 Droit de vote**

Tout investisseur dans la société d'investissement peut participer à l'Assemblée générale, à condition de se procurer une carte d'entrée sur justificatif de ses parts au plus tard 5 jours bancaires avant la tenue de l'Assemblée générale.

Le droit de vote peut seulement être utilisé pour les parts d'investissement qui, au minimum 5 jours bancaires avant la tenue de l'Assemblée générale, sont inscrites au nom de l'investisseur dans les registres de la société.

Chaque investisseur possède 1 vote par part d'une valeur nominale de 100 DKK. En ce qui concerne les parts libellées en devises étrangères, le nombre de votes est calculé en multipliant le nombre de parts de l'investisseur par le cours de change officiel de la DKK, 15 jours bancaires avant la tenue de l'Assemblée générale.

Aucun souscripteur de parts d'investissement ne peut obtenir un nombre de votes, conformément à ses propres parts, qui dépasse 1% du nominal total en DKK des parts d'investissement en circulation à tout moment dans le compartiment concerné par le vote. En ce qui concerne les votes communs, le nombre de votes ne peut pas dépasser 1% du nominal total en DKK de la totalité des parts en circulation.

## **15 Privilèges**

Aucune part d'investissement ne confère à son détenteur un quelconque droit privilégié.

## **16 Négociabilité**

Les parts d'investissement des compartiments émettant des certificats sont librement négociables.

Si un investisseur souhaite céder des parts dans un compartiment de la société pour en acheter dans un autre, les conditions habituelles sont appliquées.

## **17 Financement provisoire des transactions**

La société ou un compartiment ne peut pas contracter d'emprunt. Cependant, la société est autorisée par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) de contracter des emprunts pour le financement provisoire des transactions, voir également l'article 8 des statuts.

## **18 Dissolution de la société d'investissement ou d'un compartiment**

Toute résolution visant la dissolution de la société exige que la proposition soit adoptée par au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux étant représentés à l'Assemblée générale.

Toute résolution visant la dissolution d'un compartiment doit être adoptée par les investisseurs du compartiment lors de l'Assemblée générale. L'adoption requière au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux du compartiment étant représentés à l'Assemblée générale.

Toute résolution visant la dissolution d'une classe de parts doit être adoptée par les investisseurs de la classe concernée lors de l'Assemblée générale. L'adoption requière au minimum deux tiers des votes et deux tiers des capitaux de la classe de parts étant représentés à l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration juge quand les conditions pour la dissolution de la société, d'un compartiment ou d'une classe de parts sont réunies. Les conditions menant à la proposition de résiliation ou de fusion d'une unité à l'Assemblée générale peuvent être les suivantes : l'unité n'est plus rentable, une modification de la législation fiscale implique que le potentiel de performance est devenu inexistant, le domaine d'investissement de l'unité est également couvert par d'autres unités, les ressources peuvent être utilisées de manière plus efficace. Cette liste n'est pas exhaustive. L'évolution des marchés et d'autres circonstances peuvent également influencer une telle décision.

## **19 Société de gestion**

La société a conclu un accord de gestion avec :

Jyske Invest Fund Management A/S  
Vestergade 8-16  
DK-8600 Silkeborg  
No. CVR 15 50 18 39

La société de gestion s'occupe de la gestion quotidienne et prend en charge les investissements, la gestion, la négociation et la commercialisation des compartiments de la société d'investissement. L'accord implique que toute délégalation d'accords de conseil en investissement ou de gestion de portefeuille au tiers doit être approuvée au préalable par le Conseil d'administration de la société. Dans le cadre de la politique de sélection de distributeurs, la société peut déléguer des accords sur la distribution sans l'accord préalable du Conseil d'administration. D'autres tâches liées à la gestion quotidienne peuvent être déléguées au tiers après approbation du Conseil d'administration de la société.

Conformément aux statuts, les frais totaux d'administration ne doivent pas dépasser 2% de la valeur moyenne des capitaux du compartiment ou de la classe de part dans l'exercice.

Les frais d'administration correspondent aux frais liés à l'exploitation du compartiment et incluent les frais directs et la quote-part des frais communs du compartiment, comme les frais informatiques, les salaires, les commissions de gestion et les commissions de conseil. Par frais communs, nous entendons les frais qui ne s'appliquent pas à un seul compartiment ou classe de parts.

Pour les compartiments investissant une partie importante des capitaux dans d'autres sociétés d'investissement, les frais d'administration totaux des sociétés d'investissement dans lesquelles investissent ces compartiments ne doivent pas dépasser 3% de la valeur moyenne des capitaux dans l'exercice.

Les frais d'administration en % (TER) des compartiments ou des classes de parts de l'actif moyen du portefeuille pour les 5 dernières années figurent en annexe 9.

Jyske Bank A/S, qui est également la société dépositaire de la société d'investissement, détient Jyske Invest Fund Management.

La direction de la société de gestion

Monsieur Jan Houmann  
Directeur général

### **19.1 Rémunération de la société de gestion**

La rémunération payée à la société de gestion est composée d'une commission de gestion et des frais de gestion établis comme un taux fixe des capitaux du compartiment ou de la classe de parts.

Les rémunérations de chaque compartiment ou classe de parts figurent en annexe 8.

Commission de gestion

La commission de gestion couvre les paiements liés à la commercialisation des parts, aux conseils et à la gestion du portefeuille, voir également le chapitre « Accords de conseils boursiers et de gestion de portefeuille ».

## Frais de gestion

Les frais de gestion couvrent les frais liés à la gestion quotidienne de la société assurée par la société de gestion ainsi que d'autres frais liés au Conseil d'administration, à la direction, à l'audit, à l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) et aux autres autorités publiques, à la bourse, à la tenue de l'Assemblée générale, au registre des détenteurs, à la tenue du marché, aux activités d'informations et de commercialisation, aux frais de comptes-titres, à VP Investor Services A/S, aux commissions du dépositaire et aux frais bancaires habituels.

Ne sont pas inclus dans les frais de gestion les frais de courtage, les frais d'entrée et de sortie, les frais éventuels pour conseils externes (par exemple conseils juridiques et comptables) ainsi que les frais liés aux transactions extraordinaires à l'étranger en relation avec des dividendes.

## **20 Dépositaire**

### La société a conclu un accord de dépositaire avec :

Jyske Bank A/S  
Vestergade 8-16  
DK-8600 Silkeborg  
No. CVR 17 61 66 17

La banque, qui détend la société de gestion à 100%, prend en charge toutes les missions liées à la fonction de dépositaire au nom de la société. Nous attirons votre attention particulièrement sur les éléments ci-dessous.

### Dépôt de valeurs mobilières et de liquidités

La société d'investissement a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui a pour mission la gestion administrative des instruments et des liquidités et leur conservation, conformément à la loi concernant les OPCVM, à l'ordonnance sur les obligations du dépositaire et aux dispositions fixées par l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*). Jyske Bank assure également les contrôles et les obligations fixés. Les frais liés au dépôt s'élèvent à 198.000 DKK qui sont inclus dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

En sa qualité de société dépositaire, Jyske Bank A/S a conclu un accord de dépôt d'instruments financiers étrangers avec Bank of New York Mellon. Cette dernière a délégué une partie des dépôts à d'autres établissements financiers étrangers. La liste des tiers avec lesquels la société a conclu un accord de dépôt est disponible sur [www.jyskebank.dk/list-of-subcustodians](http://www.jyskebank.dk/list-of-subcustodians).

Certaines actions de classe A et obligations chinoises peuvent être négociées sur Hong Kong Stock Exchange par l'intermédiaire de Stock Connect et Bond Connect. Hong Kong Securities Clearing Company Ltd. et Hong Kong Monetary Authority conservent, conformément à la législation chinoise, les valeurs mobilières qui sont négociées via Stock Connect et Bond Connect. Ces valeurs ne sont donc pas conservées physiquement par le dépositaire de la société d'investissement ou des tiers dépositaires. Les bourses attachées à Stock Connect et Bond Connect sont Shanghai, Shenzhen et Hong Kong. Elles sont toutes membres de la WFE (World Federation of Exchanges).

Un droit de garde est payé pour chaque compartiment. Il est calculé selon la nature des titres et de leur valeur. Le droit de garde (dit « VP ») habituel s'élève à max. 0,01% pour les titres danois et à entre 0,04 et 0,30% pour les titres étrangers, en fonction du pays en question. Les frais liés au dépôt sont inclus dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

Chaque compartiment paie une commission de risque d'entre 0,00 et 0,30% basée sur le pays de cotation des titres. Cette commission est incluse dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

### Dépôt

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S concernant le dépôt des titres pour les investisseurs qui le souhaitent. Les frais liés au dépôt s'élèvent à 100.000 DKK qui sont inclus dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

# Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

## Intermédiaire financier/distribution

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui assure la vente des parts d'investissement des compartiments. Jyske Bank A/S assure également les paiements éventuels aux investisseurs et peut prendre en charge les entrées et les sorties.

De plus, l'accord implique que Jyske Bank A/S fournit, via Jyske Bank Private Banking Copenhague (tél. +45 89 89 63 23), des conseils sur les certificats d'investissement en dépôt chez des établissements financiers n'ayant pas conclu d'accord concernant la société d'investissement.

La banque fixe elle-même ses actions de commercialisation dans le but d'augmenter les souscriptions des parts. Jyske Invest Fund Management A/S peut parallèlement mettre en œuvre ses propres initiatives de commercialisation.

À titre d'honoraires, chaque compartiment paie une commission basée sur le cours moyen de ses parts d'investissement. La commission est incluse dans la commission de gestion, voir également l'annexe 8.

## Souscription

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui propose des activités d'émission à l'occasion de souscriptions. Pour connaître les honoraires, reportez-vous aux informations pour chaque compartiment.

## Vente et achat de titres

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S concernant la vente et l'achat de titres. La commission, qui est basée sur le cours, ne peut pas dépasser le taux suivant pour chaque compartiment :

Compartiments obligations	0,00%
Compartiments actions	0,03%
Compartiments diversifiés	0,01%

À cela s'ajoutent les frais des pays étrangers et frais éventuels à d'autres opérateurs financiers.

## Fixation des prix

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord avec Jyske Bank A/S qui fixe quotidiennement les prix pour les parts d'investissement des compartiments, sous réserve de circonstances particulières. La fixation des prix est établie conformément aux informations données dans le chapitre « Méthode de prix pour la souscription et le rachat ».

Les honoraires pour ce service s'élèvent à un total de 3,08 millions DKK pour tous les compartiments. Les honoraires sont inclus dans les frais de gestion payés à Jyske Invest Fund Management A/S.

## **21 Accord de conseils boursiers et de gestion de portefeuille**

Jyske Invest Fund Management A/S a conclu un accord de conseil boursier avec le dépositaire :

Jyske Bank A/S  
Vestergade 8-16  
DK-8600 Silkeborg

L'activité principale du dépositaire est la gestion bancaire, y compris le conseil en investissement et la gestion de portefeuille.

L'accord implique que Jyske Bank A/S fournit des conseils d'investissement à tous les compartiments. Les propositions sont présentées à Jyske Invest Fund Management A/S qui prend les décisions d'investissement finales. Les conseils doivent prendre en compte les directives fixées par le Conseil d'administration pour chaque compartiment.



Pour cette prestation de conseil, chaque compartiment paie à Jyske Bank A/S des honoraires. Les honoraires de conseil sont inclus dans la commission de gestion indiquée dans l'annexe 8.

## **22 Accords de licence d'indice**

### MSCI Limited

Un accord de licence a été conclu entre la société d'investissement et MSCI Limited (ci-après « MSCI ») permettant l'utilisation d'indices MSCI dans plusieurs compartiments ainsi que l'utilisation d'indices composites comportant des indices MSCI.

Jyske Invest Fund Management A/S calcule les performances composites sur la base des données de clôture des indices avec la permission de MSCI (ci-après « Données MSCI »). Pour dissiper tout doute, il est précisé que MSCI n'est ni « administrateur de Benchmark », ni « contributeur », ni « déclarant », ni « contributeur supervisé » des indices composites. De plus, les Données MSCI ne doivent pas être considérées comme une « contribution » ou une « transmission » par rapport aux indices composites dans le sens donné par les dispositions, la législation, les normes et les règlements internationaux. Les Données MSCI sont mises à disposition telles quelles, sans garantie ou responsabilité. Toute reproduction et distribution des données est interdite. MSCI ne fait aucune déclaration quant à la pertinence d'un placement ou d'une stratégie. MSCI ne supporte, ne promeut, n'émet, ne vend, ne conseille, ne recommande et ne confirme aucun investissement ou aucune stratégie, notamment en ce qui concerne les produits financiers ou stratégies utilisant ou suivant des données, des modèles, des résultats d'analyse ou d'autres supports ou informations établis par MSCI.

### J.P. Morgan Securities LLC

La société a conclu un accord de licence avec J.P. Morgan Securities LLC (« J.P. Morgan ») permettant l'utilisation d'indices J.P. Morgan dans plusieurs compartiments ainsi que l'utilisation d'indices composites comportant des indices J.P. Morgan.

Les informations proviennent de sources estimées fiables. Cependant, J.P. Morgan ne garantit pas leur exactitude ou exhaustivité. L'indice est utilisé avec sa permission. Il est interdit de copier, d'utiliser ou de distribuer l'indice sans l'accord écrit préalable de J.P. Morgan. Copyright 2018, J.P. Morgan Chase & Co. Tous droits réservés.

### Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated

Un accord de licence a été conclu entre la société d'investissement et Merrill Lynch, Pierce, Fenner & Smith Incorporated (ci-après « BofAML ») permettant l'utilisation d'indices BofAML dans plusieurs compartiments ainsi que l'utilisation d'indices composites comportant des indices BofAML.

BofAML autorise l'utilisation d'indices BofAML et de données y référant tel quels. BofAML ne donne aucune déclaration, ne garantit la convenance, la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité des indices BofAML ou de toute donnée connexe comprise ou établie à partir des indices et n'assume aucune responsabilité à l'égard de leur utilisation. BofAML ne supporte, n'autorise et ne recommande Investeringsforeningen Jyske Invest ou aucun de ses produits ou services.

### Nordea Bank Abp

Un accord de licence a été conclu avec Nordea Bank Abp (ci-après « Nordea ») permettant l'utilisation d'indices détenus par Nordea ainsi que l'utilisation d'indices composites intégrant des indices Nordea. Nordea autorise l'utilisation de ses indices et de données y référant tel quels. Nordea ne donne aucune déclaration, ne garantit la convenance, la qualité, l'exactitude et/ou l'exhaustivité de ses indices ou de toute donnée connexe comprise ou établie à partir de ces indices et n'assume aucune responsabilité à l'égard de leur utilisation. Nordea ne supporte, n'autorise et ne recommande Investeringsforeningen Jyske Invest ou aucun de ses produits ou services.

## **23 Conseil d'administration**

Monsieur Hans Frimor (Président)

Maître de conférence à la faculté de Sciences économique et de gestion d'entreprise, Université Syddansk (Danemark)

Madame Jane Soli Preuthun (Vice-présidente)  
responsable investissement

Monsieur Bo Sandemann Rasmussen

Maître de conférence à la Faculté de Sciences économique, Université d'Aarhus (Danemark)

Monsieur Bjarne Staael  
économiste

## **24 Commissaire aux comptes**

EY Godkendt Revisionspartnerselskab

Dirch Passers Allé 36

2000 Frederiksberg (Danemark)

No. CVR 30 70 02 28

## **25 Rémunérations**

Pour le dernier exercice clos (2020) de la société Investeringsforeningen Jyske Invest International, les rémunérations du Conseil d'administration, de la direction et de l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*) étaient les suivantes (en milliers DKK) :

Conseil d'administration	53
Direction	155
Finanstilsynet	146

Les rémunérations sont, conformément aux statuts, calculées comme la part de la société d'investissement dans les postes correspondants de la société de gestion.

## **26 Autorité de contrôle**

L'autorité de contrôle des sociétés d'investissement danoises est :

Finanstilsynet

Århusgade 110

DK-2100 Copenhagen Ø

Tél. : +45 3355 8282

Fax : +45 3355 8200

Web site : [www.ftnet.dk](http://www.ftnet.dk)

## **27 Statuts, Informations clés à l'investisseur, rapports annuels, etc.**

Partie intégrante du prospectus, les statuts de la société sont disponibles sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com).

Les Informations clés à l'investisseur résumant les informations essentielles concernant chaque compartiment, le prospectus et les rapports semestriel et annuel sont délivrés gratuitement sur simple demande à la société et peuvent également être téléchargés sur [www.jyskeinvest.com](http://www.jyskeinvest.com).

Voir également le chapitre « Informations et paiements » ci-après.

## 28 Informations et paiements

Les Informations clés à l'investisseur, le prospectus, les statuts et les rapports semestriel et annuel sont délivrés gratuitement. Les informations concernant les prix d'entrée et de sortie ainsi que les valeurs intrinsèques sont publiées au moins deux fois par mois sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com). Les unités mentionnées ci-après reçoivent des ordres concernant le rachat de parts d'investissement et le paiement aux investisseurs, conformément à l'article 92 de la directive 2009/65/CE.

Danemark et Norvège :

Jyske Bank A/S  
Private Banking  
Vesterbrogade 9  
DK-1780 Copenhagen V  
Danemark

France :

BNP Paribas Securities Services  
3, rue d'Antin  
F-75002 Paris  
France

Grande-Bretagne :

JPMorgan Chase Bank N.A.  
Paying Agency Department  
1 Chaseside  
Bournemouth  
Dorset  
BH7 7DA  
Grande-Bretagne

Gibraltar :

Trusted Novus Bank  
76, Main Street  
P.O. Box 143  
Gibraltar

Luxembourg :

UBS Europe SE  
Luxembourg Branch  
33A, avenue J.F. Kennedy  
L-1855 Luxembourg

Espagne :

ALLFUNDS BANK, S.A.  
C/de los Padres Dominicos, 7  
28050 Madrid  
Espagne

Suède :

MFEX Mutual Funds Exchange AB  
Linnégatan 9-11  
SE-114 47 Stockholm  
Suède

Autriche :

Erste Bank der oesterreichischen Sparkassen AG  
Am Belvedere 1  
A-1100 Vienne  
Autriche  
E-mail :  
[foreignfunds0540@erstebank.at](mailto:foreignfunds0540@erstebank.at)

### 28.1 Informations spécifiques aux investisseurs de la République fédérale d'Allemagne

Les Informations clés à l'investisseur, le prospectus, les statuts et les rapports semestriel et annuel sont délivrés gratuitement. Les informations concernant les prix d'entrée et de sortie ainsi que les valeurs intrinsèques sont publiées au moins deux fois par mois sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com). Les investisseurs allemands peuvent demander la remise des documents en support papier auprès de l'agence allemande.

L'unité mentionnée ci-après reçoit des ordres concernant le rachat de parts d'investissement et le paiement aux investisseurs :

Jyske Bank A/S  
Filiale Hamburg  
Ballindamm 13  
Postfach 103323  
D-20095 Hamburg  
Allemagne

## 29 Calendrier financier prévu

Mars 2022      Rapport annuel 2021  
Mars 2022      Assemblée générale ordinaire  
Août 2022      Rapport semestriel 2022

## 30 Responsable de réclamations

Contactez votre conseiller habituel pour toute réclamation concernant vos comptes et dépôts ou les conseils en investissement.

Toute réclamation concernant Jyske Invest doit être adressée à :

Jyske Invest Fund Management A/S  
Vestergade 8-16  
DK-8600 Silkeborg  
A l'attention du directeur général<sup>[1]</sup><sub>SEP</sub>  
Objet : « Réclamation »

Mail : [jyskeinvest@jyskeinvest.dk](mailto:jyskeinvest@jyskeinvest.dk)

En cas de rejet d'une réclamation, vous pouvez contacter la commission danoise d'arbitrage financier :

Sekretariatet for de finansielle ankenævnet  
St. Kongensgade 62, 2. sal  
DK-1264 Copenhague K

[sek@fanke.dk](mailto:sek@fanke.dk)  
Tél. + 45 35 43 63 33  
<https://fanke.dk>

Les réclamations d'investisseurs professionnels ne seront traitées que dans la mesure où elles ont les mêmes caractéristiques qu'une réclamation déposée par un investisseur particulier.

## 31 Clause de non-responsabilité

Le présent prospectus est élaboré en danois et, ensuite, traduit en français. En cas de non-conformité entre les différentes versions, la version danoise prévaut.

Le prospectus a été élaboré conformément au droit danois et à la législation européenne. Le prospectus est transmis à l'Autorité danoise des marchés financiers (*Finanstilsynet*), conformément aux dispositions en vigueur de la loi sur les sociétés d'investissement.

Le prospectus a obtenu l'agrément des autorités compétentes en Grande-Bretagne, à Gibraltar, en Espagne, en Allemagne, en Hollande, au Luxembourg, en Norvège, en Suède et, pour une partie, en France et en Autriche, en vue de la vente et de la commercialisation des parts d'investissement des compartiments mentionnés dans le prospectus.

La distribution du prospectus dans d'autres pays que ceux mentionnés ci-dessus peut être soumise à certaines restrictions. Les personnes entrant en possession du prospectus ont l'obligation de s'informer et de respecter d'éventuelles restrictions. Les compartiments concernés par le prospectus ne peuvent, ni être émises à la souscription, ni être vendues aux investisseurs domiciliés aux États-Unis ou ayant des attaches similaires aux États-Unis.

Le prospectus n'est pas une offre de vente ou une invitation à donner une offre. Il n'est pas destiné aux personnes résidant dans des juridictions pour lesquelles il n'a pas obtenu l'agrément.

Les informations données dans le présent prospectus ne peuvent pas être considérées, ni comme des conseils en investissement, ni comme tout autre forme de conseil. Il est conseillé aux investisseurs de chercher des conseils individuels en accord avec ses propres conditions d'investissement et d'imposition.

## **32 Date de publication du prospectus**

Le prospectus est publié le 3 janvier 2022.

# Prospectus Investeringsforeningen Jyske Invest International

## ANNEXE 1 Nos. ISIN, LEI, SE et FT

Compartiment/classe de parts	ISIN	LEI	No. SIRET	No. FT
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>	DK0016261910	529900O3H7QSHFMSL573	12259565	11066-023
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>	DK0016262728	529900JNAN509KUGHB83	12259611	11066-032
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	DK0016259930	52990047WTC0L2IF0E92	12259964	11066-004
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	DK0060512358	529900CZP0N0L87YNW31	33491689	11066-045
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>	DK0016261670	529900CSFDSFD9CY9Y67	12260229	11066-008
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>		529900GWP7RNEGZ9ER15		
Jyske Invest Stable Strategy EUR	DK0016262058		37588393	11066-028-001
Jyske Invest Stable Strategy USD	DK0060729259		37588555	11066-028-002
Jyske Invest Stable Strategy GBP	DK0060729333		37588598	11066-028-003
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>		5299006GP5WECZWH2F47		
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	DK0016262132		34192618	11066-029-001
Jyske Invest Balanced Strategy USD	DK0060656197		34192596	11066-029-002
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>	DK0060004794	529900WVBJ24OE0TTK72	28610580	11066-036
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>	DK0016262215	529900YWBPFZXBRBWJ32	12260318	11066-030
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (Autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	DK0016262488 (DK0060005924)	529900UZ7KHQX4BYE484	12260326	11066-031

## ANNEXE 2 Date de création

Compartiment/classe de parts	Date de création/ Date d'agrément de Finanstilsynet
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>	01.02.2000
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>	12.11.2001
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	15.12.1993
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	07.11.2013
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>	12.04.1991
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>	
Jyske Invest Stable Strategy EUR	24.07.2000
Jyske Invest Stable Strategy USD	12.04.2016
Jyske Invest Stable Strategy GBP	12.04.2016
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>	
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	24.07.2000
Jyske Invest Balanced Strategy USD	25.09.2015
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>	13.12.2004
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>	24.07.2000
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	24.07.2000

## ANNEXE 3 Commercialisation et distribution ou capitalisation

Compartiment/classe de parts	Distribution ou capitalisation	Devises de commercialisation
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>		
Jyske Invest Stable Strategy EUR	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Stable Strategy USD	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Stable Strategy GBP	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>		
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
Jyske Invest Balanced Strategy USD	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, AT, FR
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	Capitalise	DE, DK, ES, GI, LU, NL, NO, GB, SE, FR



## ANNEXE 4 Facteurs de risque

Compartiment/classe de parts	Facteur de risque
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>	4
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>	4
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	6*
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	5
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>	3
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>	
Jyske Invest Stable Strategy EUR	4
Jyske Invest Stable Strategy USD	4
Jyske Invest Stable Strategy GBP	4
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>	
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	4
Jyske Invest Balanced Strategy USD	4
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>	5
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>	5
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	6*

\*Notez que le facteur de risque du compartiment signifie d'importantes variations historiques des performances et donc un risque élevé.

Le facteur de risque du compartiment peut avoir été modifié depuis la dernière date de publication du prospectus. Vous trouverez le facteur de risque en vigueur à tout moment dans les Informations clés pour l'investisseur sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com). L'indicateur de risque étant basé sur la volatilité historique du compartiment, il n'est pas un indicateur fiable du profil de risque futur. Les investisseurs sont également invités à consulter les risques généraux et spécifiques indiqués, entre autres, dans le chapitre « Généralités concernant les limites des risques, les risques et la gestion des risques ».

L'échelle de l'indicateur de risques est décrite plus en détails dans le chapitre « Risques liés au choix de compartiment des investisseurs ».

## ANNEXE 5 Exposition aux risques

Compartiment/classe de parts	Compartiment actions	Compartiment obligations	Compartiment diversifié	Couverture	Non couverture	Risque de change	Marchés émergents	Risque de tirage	Gestion active	Risque de modèle	Risque de répartition	Risque de matières premières	Investissements alternatifs	Facteurs de risque généraux
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>		●			○	●	●		●					●
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>		●			○		●	○	●					●
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	●			○		●	●		●					●
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	●			○		●	●		●					●
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>		●			○	○	●	○	●					●
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>														
Jyske Invest Stable Strategy EUR			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Stable Strategy USD			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Stable Strategy GBP			●		○	○	●	○	●					●
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>														
Jyske Invest Balanced Strategy EUR			●		○	○	●	○	●					●
Jyske Invest Balanced Strategy USD			●		○	○	●	○	●					●
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>			●		○	○	●	○	●					●
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>			●		○	○	●	○	●					●
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	●			○		○	●		●		○			●

Le ○ indique que le compartiment est exposé à ce risque spécifique. Le ● indique que le compartiment est exposé à ce risque spécifique et que l'investisseur doit y porter une attention particulière.

Pour plus d'informations sur chaque risque, voir le chapitre « Risques » pour chaque marché d'investissement.

## ANNEXE 6 Frais max. d'entrée en pour cent

Compartiment/classe de parts	Total au maximum*	Honoraires aux intermédiaires financiers (max.)	Dont frais de commercialisation	Courtage et autres frais commerciaux directs liés à l'achat d'instruments financiers	Autres frais commerciaux dérivés liés à l'achat d'instruments financiers	Frais d'administration liés à l'émission et au rachat
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>	2,35	2,00	0,00	0,00	0,35	0,00
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>	2,25	2,00	0,00	0,00	0,25	0,00
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	2,10	2,00	0,00	0,08	0,02	0,00
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	2,10	2,00	0,00	0,08	0,02	0,00
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>	1,65	1,50	0,00	0,00	0,15	0,00
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>						
Jyske Invest Stable Strategy EUR	3,14	3,00	0,00	0,02	0,12	0,00
Jyske Invest Stable Strategy USD	3,14	3,00	0,00	0,02	0,12	0,00
Jyske Invest Stable Strategy GBP	3,14	3,00	0,00	0,02	0,12	0,00
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>						
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	3,13	3,00	0,00	0,04	0,09	0,00
Jyske Invest Balanced Strategy USD	3,13	3,00	0,00	0,04	0,09	0,00
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>	3,13	3,00	0,00	0,06	0,07	0,00
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>	3,12	3,00	0,00	0,06	0,06	0,00
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	3,10	3,00	0,00	0,08	0,02	0,00

\* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le Conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode de prix simple modifiée peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com).

## ANNEXE 7 Frais max. de sortie en pour cent

Compartiment/classe de parts	Total au maximum*	Dont frais de commercialisation	Dont courtage et autres frais commerciaux directs liés à la vente d'instruments financiers	Dont autres frais commerciaux dérivés liés à la vente d'instruments financiers	Frais d'administration liés à l'émission et au rachat
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>	0,35	0,00	0,00	0,35	0,00
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>	0,25	0,00	0,00	0,25	0,00
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	0,07	0,00	0,05	0,02	0,00
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	0,07	0,00	0,05	0,02	0,00
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>	0,15	0,00	0,00	0,15	0,00
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>					
Jyske Invest Stable Strategy EUR	0,13	0,00	0,01	0,12	0,00
Jyske Invest Stable Strategy USD	0,13	0,00	0,01	0,12	0,00
Jyske Invest Stable Strategy GBP	0,13	0,00	0,01	0,12	0,00
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>					
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	0,11	0,00	0,02	0,09	0,00
Jyske Invest Balanced Strategy USD	0,11	0,00	0,02	0,09	0,00
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>	0,10	0,00	0,03	0,07	0,00
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>	0,09	0,00	0,03	0,06	0,00
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	0,07	0,00	0,05	0,02	0,00

\* La valeur intrinsèque est ajoutée à la commission en cas de souscription, et elle est déduite de la commission en cas de rachats nets dépassant la limite fixée par le Conseil d'administration. Voir également le chapitre concernant la méthode de prix pour les souscriptions et les rachats.

Notez que les commissions indiquées pour la méthode de prix simple modifiée peuvent être dépassées en cas de conditions particulières sur les marchés impliquant une hausse des autres frais de marché liés à l'achat et à la vente des instruments financiers du compartiment. Dans ce cas, la société informera les investisseurs des commissions appliquées sur [jyskeinvest.com](http://jyskeinvest.com).

## ANNEXE 8 Commission de gestion et frais de gestion en pour cent

Compartiment/classe de parts	Commission de gestion* (dont frais de gestion)	Frais de gestion
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>	0,95 (0,300)	0,227
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>	0,95 (0,300)	0,221
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	1,25 (0,550)	0,262
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	1,25 (0,550)	0,232
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>	0,65 (0,150)	0,232
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>		
Jyske Invest Stable Strategy EUR	0,94 (0,240)	0,212
Jyske Invest Stable Strategy USD	0,94 (0,240)	0,212
Jyske Invest Stable Strategy GBP	0,94 (0,240)	0,212
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>		
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	1,225 (0,375)	0,221
Jyske Invest Balanced Strategy USD	1,225 (0,375)	0,221
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>	1,275 (0,425)	0,229
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>	1,45 (0,500)	0,242
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	1,50 (0,550)	0,239

\*\* La commission de gestion est incluse dans les frais d'administration totaux, voir l'annexe 9 et le chapitre Généralités concernant les chiffres clefs ».

## ANNEXE 9 Frais d'administration en pour cent (TER) sur 5 ans

Compartiment/classe de parts	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Jyske Invest Emerging Market Bonds (EUR) CL</b>	1,16	1,15	1,16	1,16	1,16
<b>Jyske Invest High Yield Corporate Bonds CL</b>	1,15	1,14	1,15	1,15	1,15
<b>Jyske Invest Global Equities CL</b>	1,47	1,45	1,63	1,63	1,64
<b>Jyske Invest Equities Low Volatility CL</b>	1,46	1,47	1,61	1,61	1,62
<b>Jyske Invest Income Strategy CL</b>	0,84	0,84	0,87	0,87	0,87
<b>Jyske Invest Stable Strategy CL</b>					
Jyske Invest Stable Strategy EUR	1,08	1,08	1,13	1,13	1,13
Jyske Invest Stable Strategy USD	0,59*	1,06	1,13	1,13	1,13
Jyske Invest Stable Strategy GBP	0,62*	1,05	1,13	1,13	1,13
<b>Jyske Invest Balanced Strategy CL</b>					
Jyske Invest Balanced Strategy EUR	1,34	1,33	1,42	1,42	1,42
Jyske Invest Balanced Strategy USD	1,33	1,33	1,42	1,42	1,42
<b>Jyske Invest Dynamic Strategy CL</b>	1,37	1,39	1,48	1,48	1,48
<b>Jyske Invest Growth Strategy CL</b>	1,67	1,71	1,81	1,81	1,81
<b>Jyske Invest Aggressive Strategy (autre appellation : Jyske Invest Favourite Equities) CL</b>	1,73	1,73	1,86	1,86	1,86

\* Le compartiment/la classe de parts ayant été créé(e) en cours d'année, les données de la 1<sup>ère</sup> année ne concernent pas une année entière.

Les frais d'administration en pour cent des compartiments sont établis de la manière suivante :

$$\text{Total des frais d'administration/ actif moyen du portefeuille} \times 100.$$

L'actif moyen du portefeuille exprime la valeur moyenne des actifs calculés quotidiennement au cours de l'exercice.